

Séance du 19 juin 2017

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Informations du Bureau
4. Comptes 2016 :
 - Présentation par le Conseil Municipal
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Entrée en matière
 - Discussion générale
 - Vote
5. Crédit d'engagement pour l'extension et l'adaptation de la STEP :
 - Présentation par le Conseil Municipal
 - Rapport de la Commission permanente « Aménagement du territoire et agglomération »
 - Rapport de la Commission de gestion
 - Entrée en matière
 - Discussion générale
 - Vote
6. Postulats :
 - 6.1. Easyvote : Pour encourager la participation aux votations chez les 18-25 ans
 - 6.2. Valorisation de nos petites et moyennes entreprises (RETIRE)
7. Interpellations :
 - 7.1. Pose d'un filet de protection entre l'école du Corbier / rail CFF
 - 7.2. Chauffage à distance (CAD) – garantie du prix
 - 7.3. PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)
8. Informations de l'Exécutif :
 - 8.1. Réponses aux interpellations développées le 08.05.2017 :
 - 8.11. Gyrophares sur la ligne AOMC
 - 8.12. Accompagnement du citoyen vers la taxe au sac
 - 8.13. Exigence d'un démantèlement de la raffinerie TAMOIL
 - 8.2. Autres informations de l'Exécutif
9. Questions
10. Divers

CONSEIL GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

Intervention de Vuille Côme: Chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, cher public je vous souhaite à tous la cordiale bienvenue et ouvre la séance du Conseil Général du 19 juin 2017. Le Conseil Général a été convoqué en date du 29 mai dernier, soit dans le délai réglementaire. Les rapports et autres documents ont également été mis à votre disposition dans le délai prévu par le Règlement.

Merci aux commissions et à l'administration communale pour leur travail. La séance de ce soir et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été publiés au pilier public, sur le site internet de la commune et annoncés aux médias par le secrétariat municipal.

De plus, une information a comme d'habitude été publiée sur le panneau d'affichage électronique communal. Je dois excuser ce soir Messieurs Stéphane Angst, Alexis Gex-Fabry, Michel Turin et Damien Vannay. Je cède maintenant la parole à la secrétaire du Conseil Général pour l'appel nominatif des Conseillers généraux et je vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Fracheboud Maria Encina: Bonsoir Alors

Angst Stéphane, Excusé.

Arlettaz Pauline, Présente.

Baré Nathalie, Présente.

Bétrisey Nicole, Présente.

Birbaum Thomas, Présent.

Borgeaud Jacques, Présent.

Bressoud Alain , Présent.

Chervaz Véronique, Présente.

Clay Robert, Présent.

Cottet Loan, Présent.

Cottet Véronique, Présente.

Cretton Anaïs, Présente.

Cretton Nathalie, Présente

Delarze Madeleine, Présente.

Fauquet Lucie, Présente.

Fracheboud Maria Encina, Présente.

Gaillard David, Présent.

Genolet Lionel, Présent.

Gex-Fabry Alexis, Excusé.

Gex-Fabry Romain, Présent.

Gollut Emmanuel, Présent.

Hohenauer Maryline, Présente.

Jomini Jonathan, Présent.

Kunz Reto, Présent.

CONSEIL GENERAL

Lattion Eric, Présent.
Métrailler Marie, Présente.
Morisod Carole, Présente.
Morisod Florent, Présente.
Olloz-Burdet Gabrielle, Présente.
Ostrini Olivier, Présent.
Parvex Joël, Présent.
Parvex Romain, Présent.
Rohrbach Eva, Présente.
Rouiller-Monay Samuel, Présent.
Schaffhauser Pascal, Présent.
Schmid Daniel, Présent.
Sotillo José, Présent.
Turin Michel, Excusé.
Udressy Philippe, Présent.
Vanay Guillaume, Présent.
Vannay Damien, Excusé.
Vieux Cédric, Présent.
Vieux Edgar, Présent.
Vuille Côme, Présent.
Zürcher Cédric, Présent.

Intervention de Vuille Côme: Le décompte fait état de 41 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint et nous pouvons valablement délibérer.

Nous passons au point 2, approbation de l'ordre du jour.

2. Approbation de l'ordre du jour

Intervention de Vuille Côme: L'ordre du jour comporte 10 points, vous l'avez tous reçu et il est actuellement affiché à l'écran. Y a-t-il des propositions de modifications de cette ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est donc tacitement accepté tel que proposé. Nous passons donc au point 3 de l'ordre du jour, informations du Bureau.

3. Informations du Bureau

Intervention de Vuille Côme: Avant la séance, nous avons eu l'occasion de poser pour la photo du Conseil Général. Un grand merci ici à Monsieur Bernard Hallet pour son travail. Le Bureau s'est réuni en date du 23 mai 2017 en prévision de la séance de ce soir. La dernière séance du Conseil Général a eu lieu le 8 mai dernier. Le délai de 45 jours pour la rédaction des procès-verbaux n'est pas encore échu. Il n'a pas été possible de vous les adresser avec le délai de consultation réglementaire pour les approuver ce soir. Et

CONSEIL GENERAL

donc conformément à l'article 39 alinéa 6 de notre Règlement les PV de la séance du 8 mai et celle de ce soir vous seront adressés ultérieurement et nous les adopterons lors de la séance de septembre. Le Bureau n'a pas eu à examiner la recevabilité de nouvelles interventions. Il a été décidé de mettre à l'ordre du jour les interventions encore pendantes et s'agissant des trois interpellations dont la réponse de la municipalité appelait des compléments, le Bureau en accord avec le représentant du Conseil Municipal a pris la décision de procéder comme suit :

Le développement des interventions a déjà eu lieu de manière complète lors de la dernière séance. En conséquence nous avons mis un point particulier dans les informations de l'exécutif. Le Conseil Municipal rappellera brièvement le contexte de l'intervention et donnera sa réponse. L'interpellant aura alors un droit de réponse complet et non simplement la possibilité de déclarer s'il est satisfait ou non avec la réponse. S'il est directement interpellé, le Conseil Municipal pourra encore répondre brièvement ensuite de quoi la discussion sera close.

Si le débat devait appeler d'autres questions pour le Conseil Municipal, je vous remercie de les poser alors au point 9 de l'ordre du jour. D'entente avec le Conseil Municipal, le Bureau tient à rappeler les points suivants pour nos prochaines séances : Une intervention mise à l'ordre du jour doit recevoir une réponse complète lors de la même séance.

Toutefois, le premier signataire doit développer son intervention en restant dans le cadre de son intervention écrite. Si des questions complémentaires devaient survenir par exemple car un événement s'est passé depuis le dépôt de l'intervention, il convient de les annoncer comme tel en clôture de l'intervention et au même titre que pour toute autre question le Conseil Municipal peut alors différer, au besoin, sa réponse jusqu'à la prochaine séance plénière. Ces diverses informations vous ayant été communiquées, nous passons donc au point 4 de l'ordre du jour, les comptes 2016.

4. Comptes 2016

Intervention de Vuille Côme: Il appartient en effet de par la loi d'approuver les comptes de l'année précédente avant le 30 juin. En cas de refus, les comptes sont renvoyés au Conseil Municipal et nous devons tenir une seconde assemblée dans les 60 jours. En cas de deuxième refus, le Conseil d'Etat tranche. La procédure sera la suivante :

Le Conseil Municipal présentera les comptes 2016, puis la Cogest nous fera part de son rapport. Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et en cas d'acceptation, à la discussion générale et au vote. Je passe donc la parole au Conseil Municipal pour la présentation des comptes 2016.

Intervention de Buttet Yannick: Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs, je tiens tout d'abord à excuser notre collègue Jean-Luc Planchamp qui va nous rejoindre dans quelques minutes, qui a un petit peu de retard. Merci de nous donner cette possibilité de présenter les comptes 2016 qui, comme vous l'avez vu, sont des comptes très positifs pour notre commune, des comptes qui marquent un tournant dans la situation financière de notre commune, nous en sommes persuadés du côté du Conseil Communal dans la mesure où nous avons quitté la spirale de l'endettement pour retrouver une dynamique positive du côté des comptes. Pourquoi est-ce que je vous dis ça ? Parce que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Donc avec 31,4 millions de revenus et 26,5 millions de charges financières, l'exercice 2016 se boucle avec un bénéfice de ? (CHF 695'589.27 plutôt?), donc c'est une chose qu'on avait plus vue depuis longtemps et ceci sans revenus exceptionnels et en étant très prudent aussi sur la comptabilisation de certains montants qui sont encore dus à la commune. Avec

CONSEIL GENERAL

des indicateurs qui sont aussi très positifs, vous avez pu le voir on a souvent mis en avant ces dernières années les indicateurs pour tirer la sonnette d'alarme sur la situation des comptes de notre commune et un endettement par habitant qui passe de Fr. 4'758.-- à 4'259.-- donc on a pu désendetter notre commune l'année dernière, donc rembourser une partie de notre dette ce qui nous fait chuter la dette par habitant de Fr. 500.-. Et en prenant en compte le fait que là-dedans, nous faisons preuve d'une transparence totale puisqu'il y a l'ensemble des crédits contractés par la commune de Collombey-Muraz, notamment le crédit engagé pour l'école et l'EMS mais en particulier pour l'EMS dans lequel, à côté duquel nous nous trouvons, crédit d'environ 17 millions qui grèvent les comptes de la commune alors même qu'ils sont pris en charge par l'EMS lui-même qui paie lui-même son amortissement et ses intérêts. Donc ça ce sont des montants qui sont dans les comptes de la commune mais qui ne pèsent pas directement sur la situation financière de notre commune. Des investissements, vous l'avez vu aussi de 3,1 millions de francs, des investissements nets qui sont dus principalement à l'école et à l'école des Perraires principalement l'école des Perraires et peu d'investissements qui n'ont pas été réalisés ou qui ont été repoussés, je citerai en particulier la caserne de pompiers qu'on a repoussée, certains travaux sur les torrents, certains travaux qui n'ont pas été effectués sur le réseau d'eau potable et d'eaux usées mais ça c'est lié à la planification, chaque année on a des travaux qui peuvent être faits, d'autres qui malheureusement ne peuvent pas être faits, parfois on est un peu au-dessus, parfois un peu en-dessous. Et puis un local aussi qui était prévu pour le service des eaux, en particulier pour l'eau potable, un local qui aurait dû être construit sur le site de la station d'épuration et que nous avons réussi à intégrer au projet de nouvelle station d'épuration, donc une économie également qui a pu être réalisée l'année dernière. Eh bien avec tous ces éléments ça nous permet de dégager une marge de 4,9 millions, pas loin de 5 millions pour la marge d'autofinancement de la commune de Collombey-Muraz. Votre Conseil et en particulier votre commission de gestion ont à plusieurs reprises demandé une marge de 4,5 millions et bien je crois que c'est mission accomplie pour 2016 et vous vous rappelez qu'on avait, du côté de la municipalité, fixé comme l'un de nos objectifs du côté financier de pouvoir tendre chaque année vers cette marge d'autofinancement de 4,5 millions. Et ce qu'on constate aujourd'hui c'est que, eh bien ces résultats ne tombent pas du ciel, ces résultats c'est la somme de tous les efforts qui ont été effectués dans les dernières années, de la remise à niveau de certaines taxes qui ne couvraient pas les prestations qui étaient fournies à la population alors même qu'elles auraient dû pouvoir couvrir ces frais-là et également le résultat d'économies ciblées qui ont été effectuées. Donc là, c'est un résultat qui est relativement clair et qui plaide pour ces efforts qui ont été effectués par la municipalité pour lesquelles vous avez aussi apporté votre soutien, je vous en remercie au passage. De manière à pouvoir rétablir cette situation financière.

Si on regarde d'ailleurs pour montrer un petit peu l'évolution, comme c'était le dernier, les derniers comptes de la dernière législature, nous avons trouvé intéressant du côté du Conseil Municipal de montrer la situation aussi et l'évolution de cette situation.

Vous avez en bleu l'évolution des charges de personnel, parce que c'est toujours des éléments sur lesquels on a eu des grands débats, les charges de personnel et les charges de biens et services. Donc vous les avez, en bleu le personnel, en rouge les biens et services. Vous voyez que les charges de personnel ont légèrement diminué, on ne le voit pas là-dessus mais sont restées stables on peut dire, si vous voyez le graphique durant ces dernières années et puis que les charges de biens et services ont légèrement augmenté. Si on met ça en parallèle avec l'augmentation très importante de population, qui est chaque année entre 2 et 300 habitants, et bien on constate que les charges ont été maîtrisées et ça, c'est le résultat de la politique qui a été menée durant, notamment, ces quatre dernières années. Et puis si on met ensuite ici la variation, bon la variation des charges par habitant, pour ces fameuses natures 30, 31, 32, donc les charges de personnel, les charges de biens et services, puis également les intérêts, et bien on voit que les charges par habitant du côté du personnel sont passées de Fr. 810.- en 2012 à Fr. 743.20 en 2016. Donc

CONSEIL GENERAL

là, c'est lié en partie à l'augmentation de population mais surtout aux efforts qui ont été effectués. De même avec les variations de charges de biens et services, on en a aussi souvent discuté ici, nous sommes passés de Fr. 838.47 en 2012 à Fr. 725.14 en 2016 par habitant. Donc des efforts très conséquents qui ont été effectués, puis vous voyez aussi l'intérêt passif qui a lui, par contre, légèrement augmenté pour atteindre Fr. 93.72, mais il a diminué entre 2014 et 2016. Donc là, c'est la preuve que les efforts que nous avons faits ensemble sont payants et je peux que vous encourager au nom du Conseil Municipal à poursuivre sur cette voie, de manière à pouvoir améliorer à long terme notre situation financière.

Voilà je vous remercie de votre attention et je suis à disposition s'il y a des questions.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur Buttet, je passe la parole à Monsieur le rapporteur de la commission de gestion, Cédric Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la commission de gestion. Bonsoir à tous. Alors on va vous lire des extraits plus ou moins substantiels de notre rapport, à savoir qu'au niveau de l'entrée en matière, l'entrée en matière sur les comptes 2016 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest.

4) Examen des comptes 2016

4.1. Préambule. La Cogest constate que les comptes 2016 se rapprochent de ceux de 2015 avec une marge d'autofinancement proche de 5 millions de francs soit près de 2 millions de francs supérieurs au budget. Comme en 2015, cette différence s'explique par des rentrées fiscales supérieures soit pour 2015 de Fr. 2'468'000.-- et pour 2016 Fr. 1'445'000.-- Pour 2016 il faut ajouter des intérêts passifs et les amortissements inférieurs au budget de respectivement de Fr. 230'000.-- et Fr. 386'000.-- Concernant le compte de fonctionnement, plutôt que d'analyser les comptes de fonctionnement par rapport au budget, il nous a semblé intéressant, après une législature complète, de faire une analyse de l'évolution des comptes de fonctionnement sur quatre ans. Je vous passerai le détail du tableau que vous avez, je vais aller directement au constat. Nous constatons que les charges de personnel après une augmentation de Fr. 265'000.-- en 2014 se sont stabilisées depuis trois ans et représentent plus de 21 % des charges. Les biens et services et marchandises qui couvrent principalement des fournitures, matériel, mobilier, machines, chauffage, électricité, eau, maintenance, rénovation d'immeubles, nettoyages, conciergerie etc. connaissent une évolution constante passant de Fr. 5'879'000.-- en 2013, à Fr. 6'425'000.-- en 2016, soit une augmentation de 9,29 %. De part sa nature, cette rubrique est la plus influençable au niveau des économies car elle ne comporte que peu ou pas de dépenses liées.

Toutefois, avec une augmentation de la population de plus de 10 %, on peut estimer que ces charges sont maîtrisées. Avec les importants investissements consentis durant cette législature, les intérêts passifs ont bondi de 25 % en quatre ans. Cette hausse est tempérée par le fait que nous bénéficions d'intérêts historiquement bas et que d'anciens emprunts avec des taux plus élevés son arrivés à échéance.

Les entrées fiscales ont globalement progressé de Fr. 1'596'000.-- ou de 8,38 %. Toutefois, il y a de fortes variations selon les rubriques. Pour le revenu des personnes physiques, la progression est de 11,25 % soit en conformité avec l'évolution de la population. Pour la fortune des personnes physiques, l'augmentation est de plus de 24 % et pour l'impôt à la source, celui-ci a plus que doublé en quatre ans, connaissant une progression de près de 46 % en 2016, voir question de la municipalité.

En ce qui concerne les droits de mutation, ceux-ci fluctuent en fonction des transactions. Les rentrées concernant les personnes morales ont progressé jusqu'en 2015. En 2016, une provision relative au site de la Raffinerie a été constituée sur le poste "impôt foncier", ce qui fait reculer les rentrées fiscales de plus

CONSEIL GENERAL

de Fr. 700'000.-. Les recettes d'impôts par habitant s'élèvent à Fr. 2'329.-- contre Fr. 2'369.-- en 2015. La moyenne cantonale se situe à Fr. 3'097.-.

La structure de notre population explique en grande partie l'écart par rapport à la moyenne cantonale. L'endettement par habitant est de Fr. 4'259.-- contre Fr. 4'758.-- en 2015. La moyenne cantonale est de Fr. 1'618.-. Entre l'organe de révision qui demande de tenir compte des engagements envers les financements spéciaux, soit un endettement par habitant de Fr. 4'861.-- et la municipalité qui parle d'un endettement de Fr. 2'393.-- par habitant sans le prêt de la Charmaie SA, nous nous en tenons aux exigences cantonales en la matière.

Pour le compte des investissements je vais aussi vous passer le tableau, on va directement au constat, on constate d'énormes différences entre les prévisions "budget - plan financier" et les comptes. Durant la législature 2013-2016, les investissements nets selon les comptes s'élèvent à Fr. 36'851'000.-- et selon les budgets à Fr. 61'650'000.-. Avec de telles différences, il est très difficile d'établir des perspectives et des analyses pour nos comptes communaux. Lorsque nous demandons des perspectives à dix ans, il nous est répondu que cela n'est pas possible. Nous en prenons note, toutefois il est impératif que des perspectives à quatre ans soient crédibles.

Au niveau des questions je vais juste vous parler de l'AOMC et de la Charmaie. Donc on avait posé une question, qu'en est-il de l'AOMC ? Du côté de la sécurisation de l'AOMC, le projet est désormais devisé à Fr. 150'000'000.-- sur lequel la Confédération a d'ores et déjà accepté un soutien à 85 %. Quant au 15 % restants, ils devraient être pris en charge à 70 % par le canton du Valais, à 20 % par la commune de Monthey et à 10 % par la commune de Collombey-Muraz, soit 2,25 millions. Concernant la Charmaie SA, du côté du prêt de la Charmaie SA figurant au bilan pour Fr. 16'128'000.-, il a été amorti de Fr. 32'000.-. A ce jour, aucun plan de remboursement n'est établi pour ce prêt. Les comptes de notre EMS étant bons, la Cogest estime qu'il serait souhaitable de prévoir des remboursements réguliers pour des années à venir. Déjà en 2015 la Cogest rendait attentif le Conseil Municipal dans son rapport sur les comptes, par rapport à la pratique d'un remboursement de 2 % de la dette annuelle. Ce pourcentage correspond à un remboursement de la dette sur 50 ans.

Je vais passer au point 5) Recommandations de la Cogest. La Cogest recommande à l'unanimité aux membres du Conseil Général d'accepter les comptes 2016 tels que présentés.

7) Conclusion et remerciements. La Cogest considère les comptes 2016 comme bons. Cependant, d'importants chantiers sont devant nous : Agrandissement de la STEP, déplacement de l'AOMC, des plans de quartiers, le développement du Quartier des Vergers, la caserne des pompiers, la route de l'Epine, la rénovation des conduites d'eau potable, etc. Après deux exercices où la marge d'autofinancement avoisine les 5 millions de francs, la Cogest insiste sur l'importance d'une planification détaillée et crédible des investissements. La Cogest a apprécié la présence in corpore du Conseil Municipal lors de la séance de réponses aux questions et par conséquent le remercie pour l'intérêt qu'il porte à ses travaux.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le rapporteur. J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière et passe la parole à l'assemblée. Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues. Pour bien comprendre les comptes, pour pouvoir bien interpréter ces comptes, pour bien pouvoir les analyser, ainsi que la santé financière de notre commune, la lecture des comptes se doit d'être faite en comparant le budget de la même année. Commençons par 2015 et concentrons-nous sur la marge d'autofinancement qui représente la marge dégagée par le compte de fonctionnement pour financer le compte d'investissement. Le budget 2015 prévoyait une marge

CONSEIL GENERAL

d'autofinancement à 2,8 millions, les comptes 2015 ont fini à 5,1 millions. En 2016, le budget prévoyait 2,8 millions. La commune finit avec 4,9 millions dans les comptes 2016. Pour le budget 2017, la commune a prévu 3,2 millions de marge d'autofinancement au terme d'un débat âpre et houleux. Le propos du groupe PLR et le suivant : Pourquoi se livrer une guerre de tranchées pour réduire le budget de quelques dizaines de milliers de francs, quand, à la publication des comptes, on s'aperçoit qu'on finit avec 2 millions de plus dans le compte de fonctionnement ? Pourquoi vivre un psychodrame et arriver avec des solutions malheureuses de la part de ce plénum mais pleinement logiques compte tenu des chiffres budgétisés par le Conseil Municipal, alors que l'on dégage 2 millions supplémentaires ? Pourquoi lutter pour supprimer des cartes journalières CFF, près de Fr. 10'000.- des chèques-familles ou encore le projet EnCirqé porté par la municipalité mais abandonné en décembre par manque de moyens. Le tout pour économiser des milliers de francs alors qu'on s'aperçoit que l'on fait un surplus de 2 millions ?

Le groupe PLR demande donc un budget plus proche de la réalité avec des chiffres et des investissements plus précis afin que nos débats de décembre soient conformes aux projections financières et puissent se faire sur du concret. Dans le rapport de la Cogest, on apprend que le nouveau tracé de l'AOMC est budgétisé à 150 millions quote-part de 85% pour la Confédération, alors qu'avant c'était le montant de 107 millions qui était annoncé avec une quote-part de 90 % pour la Confédération (selon la conférence de presse du 11 février 2016 du comité de pilotage du projet de sécurisation de la ligne AOMC) ainsi le groupe PLR pose une question ici et aimerait savoir pourquoi la hausse a eu lieu, est-ce qu'il y a eu une modification du tracé ou autre ?

De plus le rapport de la commission de gestion, ainsi que le graphique présenté précédemment par le Conseil Municipal démontrent très bien la progression constante de la rubrique 31 "biens, services et marchandises" une hausse annuelle comprise entre 1 et 3 %. Les charges de personnel sont stables, les tendances sont donc bonnes. Le groupe PLR tire la conclusion que pour le budget, le projet de budget 2018 il n'y a pas de raison que le Conseil Municipal ne respecte pas son propre objectif de marge d'autofinancement à 4,5 millions. Pour le groupe PLR, le projet du budget 2018 proposé par le Conseil Municipal devra respecter sa marge de 4,5 millions, nous irons même encore plus loin, nous proposons que le Conseil Municipal assiste à la séance de la Cogest pour travailler le budget. Dans un esprit constructif, le Conseil Municipal viendra avec un projet de budget 2018 avec une marge d'autofinancement de 4,5 millions devant la Cogest et ensemble y travailleront pour que notre commune reste à la pointe de la devise de notre commune.

En conclusion le groupe PLR salue et accepte les comptes 2016 et remercie tous les employés communaux, l'administration, la municipalité et la commission de gestion pour leurs travaux.

Intervention de Vuille Côme : Intervention, Monsieur Gollut.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut, pour le groupe PDC. Au nom du groupe PDC, je tiens à remercier et à féliciter tant l'exécutif que la commission de gestion. D'abord notre exécutif ainsi que le personnel communal, pour la bonne tenue de ces comptes mais également pour la rigueur et la vision à long terme liées à ceux-ci. En effet lors de la discussion traitant du budget 2017 nos prédécesseurs se sont battus pour avoir un budget réduit au maximum et pour certains, augmenter des impôts. Il y avait dans toutes ces propositions un seul souci, des finances saines.

Malgré ces propositions, notre exécutif avait la certitude d'une certaine embellie au niveau de la marge d'autofinancement et de la comptabilité en général. Et les chiffres présentés leur donnent raison pour 2016 et, nous l'espérons, pour l'année en cours.

CONSEIL GENERAL

De plus, la Cogest s'est réunie 4 fois et qui a posé de nombreuses questions à l'exécutif afin d'avoir l'éclairage nécessaire pour les éléments qui lui paraissaient peu clairs et cette Cogest a accepté l'entrée en matière et a approuvé les comptes 2016 à l'unanimité. Nous signalons également le dernier paragraphe de la Cogest quant à la rigueur à avoir concernant la planification de nos prochains investissements qui sont de loin pas anodins. Et nous faisons confiance à nos élus pour que ceci soit traité avec le même sérieux que les comptes annuels, de même pour l'amortissement de la Charmaie. Pour toutes ces raisons le groupe PDC approuve ces comptes 2016 et remercie encore tant l'exécutif que les membres de la Cogest.

Intervention de Vuille Côte : Intervention, Madame Cretton

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, cheffe de groupe des Verts. Monsieur le Président de la commune, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Président du Conseil Général, chères et chers collègues, Mesdames, Messieurs. En premier lieu nous pouvons nous réjouir des comptes 2016 qui nous apportent, comme en 2015 une agréable surprise. Effectivement notre marge d'autofinancement se monte à 4,9 millions, soit une augmentation de 2 millions par rapport au budget. Nous tenons à relever le travail de qualité du message du Conseil Municipal qui nous donne des informations et explications pertinentes sur les comptes 2016. Nous tenons également à souligner le rapport précis de la Cogest, qui vient compléter le message de la municipalité.

Par rapport au budget 2016, le compte de fonctionnement enregistre une augmentation des charges d'environ Fr. 100'000.-- largement compensée par une augmentation des recettes de 2,1 millions. On constate donc que les charges sont très bien maîtrisées par rapport au budget. Quant aux recettes, elles enregistrent une forte augmentation qui s'explique entre autres, par une augmentation des rentrées fiscales des personnes physiques, par rapport au budget 2016. Par contre nous enregistrons une baisse importante de l'impôt foncier sur les personnes morales de près de Fr. 700'000.-.

A noter encore des recettes pour Fr. 200'000.-- qui concernent le site de la Croire et une couverture du déficit de l'EMS budgétisée pour Fr. 170'000.-- mais non réalisée. Ainsi l'excédent de revenus de Fr. 695'000.-- vient en augmentation de notre fortune qui se monte, dès lors, à 14,7 millions.

Nos investissements propres sont inférieurs de 1,7 millions par rapport au budget 2016. Ceci s'explique par des reports sur 2017 et des décalages. En général tous les montants ont été reportés au budget 2017 sauf le montant de Fr. 500'000.-- concernant la caserne des pompiers. Notre marge d'autofinancement de 4,9 millions nous permet donc de couvrir nos investissements nets qui s'élèvent à 3,1 millions et ainsi d'obtenir un excédent de trésorerie de 1,8 million. Cette situation d'excédent de trésorerie, de financement n'avait plus été atteinte depuis 2010. L'endettement net par habitant se monte à 4,259 soit en diminution de près de Fr. 500.-- par rapport à 2015.

Pour finir, nous devons pouvoir sans cesse nous référer à un plan quadriennal très précis afin d'anticiper au mieux nos dépenses futures. C'est un outil primordial pour la gestion de notre commune. Restons donc attentifs à ce qu'il soit le plus proche possible de la réalité.

En conclusion, les Verts et au vu de ce qui précède, accepte l'entrée en matière sur les comptes 2016, merci.

Intervention de Vuille Côte : Intervention, Monsieur Gex-Fabry

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry, bonsoir à tous. Après examen des comptes 2016, le groupe UDC ne peut qu'être satisfait du résultat final. L'amélioration financière de la commune est sur

CONSEIL GENERAL

la bonne voie et nous nous en réjouissons. Nous sommes également sensibles à l'embellie de la marge d'autofinancement qui s'approche des 5 millions de francs pour la deuxième année consécutive, ainsi que la baisse de l'endettement net par habitant.

Nous félicitons donc la municipalité pour les efforts consentis. Cependant ne baissons pas les bras ni la garde et continuons à travailler ainsi. Suite à ce résultat positif, nous ne pouvons que constater la responsabilité des membres du Conseil Général qui ont refusé, avec raison, les hausses d'impôts proposées ces dernières années. Nous remercions également la Cogest pour le travail effectué et acceptons l'entrée en matière. Comme on dit, les bons comptes font les bons amis c'est donc en ami que le groupe UDC a le plaisir d'accepter également les comptes 2016.

Intervention de Vuille Côme : Intervention, Madame Chervaz

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz, parti socialiste centre gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Après examen des comptes et des différents rapports, le parti socialiste centre gauche fait des observations suivantes :

- 1) Pour la deuxième année consécutive, la marge d'autofinancement avoisine la barre des 5 millions de francs. Cela est dû principalement à des rentrées fiscales supérieures aux prévisions.
- 2) Concernant les comptes de fonctionnement, les charges de personnel restent stables depuis trois exercices. Les biens, services et marchandises connaissent une progression continue qui, toutefois, n'excède pas l'évolution de la population et sont maîtrisés.
- 3) Les investissements nets sont très largement inférieurs au budget.
- 4) En ce qui concerne l'EMS de la Charmaie SA, notre groupe partage l'avis de la Cogest sur le remboursement régulier par l'EMS du prêt de plus de 16 millions de francs figurant au bilan des comptes communaux.
- 5) Le parti socialiste centre gauche insiste également sur le plan quadriennal crédible en ce qui concerne la projection des investissements nets. Si d'importants investissements ont eu lieu ces dernières années, les efforts et les projets en cours ne sont pas négligeables, notamment l'agrandissement de la STEP, des plans de quartiers, le déplacement de l'AOMC, la rénovation des conduites d'eau potable ou en collaboration avec Monthey, la caserne des pompiers.
- 6) Avec des investissements nets inférieurs à la marge d'autofinancement, l'endettement par habitant descend à Fr. 4'259.-- ce qui est considéré comme mesuré et s'éloigne de la barre des Fr. 5'000.-.
- 7) Finalement, avec l'augmentation de la marge d'autofinancement, les indicateurs financiers connaissent une amélioration qui permet de qualifier globalement les comptes de bons. Donc en fonction de ce qui précède, le parti socialiste centre gauche accepte l'entrée en matière pour les comptes 2016.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions toujours sur l'entrée en matière ? La municipalité veut intervenir dans le débat de l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière ? Si ce n'est pas le cas elle est donc acceptée tacitement. J'ouvre donc désormais la discussion de détail. Pour être le plus efficace, je passerai les comptes par rubriques générales. Si vous avez des questions, je vous prie d'être attentifs et d'annoncer le numéro du compte concerné et la page.

CONSEIL GENERAL

Avez-vous des questions ou des remarques concernant le message du Conseil Municipal, page 3 et suivantes ? Les indicateurs financiers, page 15 et suivantes? Les amortissements, crédits d'engagements et crédits complémentaires, pages 32 à 34 ?

On va passer au compte de fonctionnement 0, administration générale les pages 36 à 40 ?

1. Sécurité publique, pages 41 à 48
2. Enseignement et formation, pages 49 à 55
3. Culture, loisirs et culte, pages 56 à 65
4. Santé, page 66
5. Prévoyance sociale, pages 67 à 73
6. Trafic, pages 74 à 73
7. Protection et aménagement du territoire, pages 79 à 88

Oui, Madame Hohenauer !

Intervention de Hohenauer Maryline: Maryline Hohenauer, pour le PLR, bonsoir à tous. Au sujet du compte 740, page 85 pour l'entretien des cimetières et fosses. Je lis, désaffectation du cimetière de la rue St-Didier. Ma question c'était que je voulais profiter de ce point pour demander exactement ce que signifie le mot « désaffectation ». Est-ce que cela signifie que seulement les stèles ont été enlevées ou est-ce que cela signifie que le sol a été complètement assaini, qu'il a été creusé, que les corps ont été enlevés, à combien de profondeur. Voilà et avec le futur projet est-il prévu de faire encore plus que ce qui a été fait jusqu'à maintenant sur ce sol ? Merci beaucoup.

Intervention de Vuille Côte : Merci, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Merci, Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président, alors je ne sais pas si on fait un débat sur le budget ou sur les projets ou sur les comptes mais je donnerai en tout cas la réponse sur ce qu'il en est de la désaffectation. La désaffectation, comme on l'a dit à plusieurs reprises devant le Conseil Général, ce qui s'est fait sur ce terrain-là, c'est simplement enlever les stèles et il n'y aura aucun mouvement de terre. On l'a dit régulièrement devant votre Conseil, on l'a redit aussi lors de communications publiques, l'objectif est de créer à court terme un parc public, qui met en évidence en particulier la verdure. Donc ça devrait être fait cette année, les soumissions sont parties, on attend des rentrées de soumissions mais il n'y aura pas de mouvements de terre et ce terrain reste avec les corps qui sont enterrés et que nous ne voulions pas déplacer.

Intervention de Vuille Côte: D'autres questions pour les pages 79 à 88. Monsieur Birbaum ?

Intervention de Birbaum Thomas: Oui, alors c'est juste concernant les toilettes, je voulais savoir combien il y a de toilettes sur la commune. Voilà.

Intervention de Vuille Côte : Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs alors je vais les compter avec vous parce que je n'ai pas en tête le nombre de toilettes qu'il y a dans la commune. Je pense que

CONSEIL GENERAL

vous les connaissez comme moi, donc aux Neyres, les gens des Neyres me corrigeront, donc il y a des toilettes aux Neyres, à Collombey, si je ne me trompe pas, on a aussi une fois des toilettes, à Collombey-le-Grand on a aussi une fois des toilettes, à Illarsaz à ma connaissance on n'a pas de toilettes publiques. Et puis qui c'est que j'ai oublié, à Muraz on a aussi une fois des toilettes. Donc si [en aparté] oui aux Plavaux aussi, oui j'oubliais. Aux Plavaux pardon, alors ça nous fait 5 toilettes publiques. Puis on peut vous donner un plan avec les emplacements précis des toilettes publiques si ça peut vous être utile.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Il y a d'autres questions pour les pages 79 à 88 toujours ?

Point 8. économie publique, pages 89 à 91

9. finance et impôts, pages 92 à 96.

Avez-vous d'autres questions sur le compte de fonctionnement ?

Nous passons donc aux comptes d'investissements

0. administration générale page 102

1. sécurité publique, page 103

2. enseignement et formation, page 104

3. culture, loisirs et culte, page 105

5. prévoyance sociale, page 106

6. trafic, page 107

7. protection et aménagement du territoire pages 108 à 110

9. finance et impôts, page 111.

Questions sur les investissements ? Bilan au 31 du 12 2016, pages 116 à 118 ? Question sur le rapport de l'organe de révision, page 119 ? Annexes et divers, pages 121 et suivantes ?

Nous avons donc passé les comptes en détail, je laisse maintenant la parole à l'assemblée pour le débat final sur l'ensemble des comptes, si quelqu'un désire s'exprimer. Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Pour les Verts, donc c'est clair que pour le budget 2016 avec une marge d'autofinancement à Fr. 2'800'000.-- c'était évident que pour finir on voulait effectivement, on avait demandé une augmentation d'impôts, la commission de gestion avait effectivement aussi soutenu cette proposition. Maintenant c'est vrai qu'avec des marges à près de 5 millions, la discussion elle diffère aussi. Donc on s'est quand même basé sur des chiffres et on n'a pas inventé comme ça, une augmentation d'impôts pour le plaisir. Je tenais juste à rectifier parce qu'il y a eu deux fois des allusions à cette hausse d'impôts, merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres interventions ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je crois qu'il faut retenir une chose parce qu'on parle beaucoup plus de budget ce soir que de comptes, nous ne lâcherons pas la bride. J'entends déjà des gens qui disent : finalement la situation s'est améliorée, donc on pourrait presque déjà dépenser davantage, il n'y a plus besoin finalement de se battre lors de l'élaboration du budget pour prendre des mesures, faire des économies. Ou alors dire : finalement les augmentations d'impôts s'éloignent, c'est vrai, ces augmentations d'impôts s'éloignent, je vous remercie d'ailleurs je remercie ce Conseil d'avoir fait confiance au Conseil Municipal qui vous avait dit qu'on sentait cette

CONSEIL GENERAL

évolution positive, au vu des mesures qui avaient été prises du côté du Conseil de la manière dont on dépense aussi l'argent que vous nous confiez aussi sur l'année. Donc on fait avec beaucoup de sérieux, avec vraiment beaucoup d'attention de manière à économiser cet argent-là. Donc moi je vous remercie et je tiens à remercier encore toutes celles et tous ceux qui ont permis ce résultat parce que l'administration communale, mes collègues du Conseil Municipal, les membres du Conseil Général également et toutes celles et tous ceux qui ont permis d'économiser aussi dans les dépenses, vous l'avez vu donc les dépenses sont relativement positives. Et on se réjouit du débat sur le budget 2018 qui arrive bientôt, on est déjà en train d'élaborer les budgets mais il s'agit de rester prudents aussi sur les années futures. Merci d'avance.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que quelqu'un désire encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, pardon, Madame Cretton oui ! Si vous voulez une réponse à ce qui vient d'être dit ?

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, il manquait une réponse donc une question qui avait été posée par je ne sais plus quel groupe, entre autre pour l'EMS, l'amortissement de l'EMS. Il avait été stipulé comme quoi, donc en 2015, qu'il y aurait certainement un amortissement de la dette de fr. 320'000.-- par an qui représentait le 2 % des 16 millions donc sur cinquante ans. Est-ce que c'est toujours d'actualité ou pas ? Merci.

Intervention de Vuille Côme : Merci, Monsieur le Président !

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame la Conseillère générale, alors effectivement au vu de la situation financière positive de l'EMS cette question elle se pose assez peu du côté du Conseil, vu que, aujourd'hui à la mi-juin l'EMS a déjà remboursé Fr. 300'000.-- de sa dette, donc quasiment déjà 2 %. Donc on est à un peu plus de 1,8 %, on est tout à fait dans cette dynamique, ça reste d'actualité et au vu de sa santé financière eh bien ça pourra se réaliser.

Intervention de Vuille Côme: Encore des interventions ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote, je prie les scrutateurs de se lever.

Les Conseillers généraux qui approuvent les comptes 2016 tels que présentés sont priés de se manifester par main levée ! Merci. Refus ? Abstention ? Les comptes 2016 sont donc acceptés à l'unanimité.

5. Crédit d'engagement pour l'extension et l'adaptation de la STEP

Nous passons donc au point 5 de l'ordre du jour, à savoir la décision concernant un crédit d'engagement pour l'extension et l'adaptation de la STEP. Le Conseil Municipal présentera son message puis les deux commissions du Conseil Général qui ont analysé cet objet nous feront part des éléments importants de leur rapport. Nous passerons ensuite à l'entrée en matière et en cas d'acceptation à la discussion générale et au vote. Je passe donc la parole au Conseil Municipal pour la présentation de son message.

Intervention de Vieux Mikaël: Merci. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, Mesdames, Messieurs le public et gens de la presse, chères et chers collègues. Pour reprendre un peu le contexte en fait de ce dossier, donc en 2012 une étude a été lancée en fait pour faire un bilan

CONSEIL GENERAL

de cette STEP et aussi connaître quelle pourrait être la proposition d'adaptation et d'extension de la STEP. Donc ce boulot a été fait, en fait par le Bureau "bg ingénieurs" donc c'est le Bureau qui s'occupait de l'avant-projet. Donc pour rappel, la construction de cette STEP a été faite en 1979 et les derniers travaux de modification du traitement biologique a été fait en 1994. On pourrait voir que cette STEP a 38 ans et qui a bien vécu. Le résultat de cette étude est très claire. Cette STEP malheureusement présente sporadiquement des rejets non-conformes et a aussi atteint en fait sa durée de vie. De ce fait l'ensemble des installations était à rénover. Le mandat de l'étude du projet, donc l'étape suivante, a été mandaté, on a mandaté en fait le Bureau Holinger. Le Bureau Holinger qui s'est occupé en fait de rentrer plus approfondi dans le dossier et d'étudier quelles seraient les solutions adaptées à notre STEP. Donc au niveau du procédé, je laisserai après Monsieur Fasnacht faire la présentation, du Bureau Holinger, qui va en fait vous expliquer un petit peu le procédé de la STEP. Par rapport à la problématique des micro-polluants puisque c'était un sujet qui a été souvent discuté. Donc pour connaître quelle voie on allait prendre, les discussions elles ont été bien sûr faites aussi avec le SPE et aussi avec le service nature et pêche, pour connaître un petit peu leur point de vue. On a aussi eu des discussions avec l'office fédéral de l'environnement à ce sujet.

Donc la problématique de notre STEP aujourd'hui, le milieu récepteur en fait des eaux est le canal, de ce petit canal du Bras-Neuf. Malheureusement ce canal n'a aujourd'hui plus l'évacuation des eaux depuis que la Raffinerie en fait ne déjette plus leurs eaux dans ce canal ce qui est aujourd'hui problématique par rapport à l'environnement. Donc la décision a été prise d'étudier quelles étaient les solutions à savoir que nous étions obligés en fait de prendre les mesures nécessaires pour ce traitement et donc la solution la meilleure en fait a été de créer une conduite de rejet pour rejeter ces eaux, en fait, dans le Rhône. A savoir que la conduite, que le traitement des micro-polluants excusez-moi, en fait, traite à hauteur de 80 % l'eau et aujourd'hui le fait de rejeter ces eaux dans le canal n'est pas aussi bon que l'on pourrait le penser, surtout dans le canal du Bras-Neuf. Donc la problématique par rapport à la dilution est en rapport de 1 à 500 fois, par rapport au rejet des eaux dans le Rhône.

Par rapport au concept de ce dossier donc les concepts clefs étaient en fait de réutiliser les ouvrages existants dans la mesure du possible, aussi d'optimiser un peu l'espace sur cette parcelle à savoir qu'en 2042, à l'échéance de trouver les solutions pour agrandir cette STEP sur la même parcelle. De regrouper fonctionnellement les installations, à savoir d'aider l'exploitant à travailler plus facilement, aussi la valorisation énergétique optimisée par le biogaz et la haute performance énergétique du bâtiment administratif et des solutions de panneaux solaires et autre. Au niveau du planning on avait prévu en fait de faire ça en deux phases, le but étant de pouvoir continuer à traiter les eaux et que le fonctionnement de la STEP fonctionne au mieux. Donc la deuxième phase à savoir que la mise en service se ferait courant décembre 2020. Au niveau des coûts donc vous avez tous reçu en fait le tableau des coûts de cette STEP qui approche les 17 millions avant subventions et après subventions, on estime à 12 millions à savoir que ces subventions aujourd'hui elles ne sont encore pas validées donc on est aussi prudent sur ce montant.

Au niveau du crédit d'engagement, donc le crédit d'engagement demandé ce soir est à hauteur de 17 millions, à savoir que pour ce genre de projet on demande toujours le montant brut ne sachant pas aujourd'hui si les subventions seront validées et aussi quand est-ce qu'elles seront payées. Donc voilà par rapport au message du Conseil. Je ne sais pas si par rapport à mon message vous avez des questions, plutôt on passe après par rapport aux questions ! Je vais d'abord en fait passer la parole à Monsieur Walther Fasnacht pour la présentation du procédé de la STEP, merci.

Intervention de Vuille Côme : (...) Madame Cretton, juste prendre votre remarque pour y répondre. Alors je vous passe juste la parole.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Cretton Nathalie: Oui Nathalie Cretton, j'ai juste une question (...) c'est pas stipulé comme quoi il y a une présentation du projet.

Intervention de Vuille Côme: Alors justement je peux vous répondre en disant que la municipalité a le droit, c'est prévu dans le Règlement, de venir avec les invités qu'elle souhaite pour présenter ce genre de projet et donc pour moi, on est toujours dans le point présentation par la municipalité et les questions viendront après les deux rapports. Merci.

Intervention de M. Fasnacht : Bonsoir Mesdames, Messieurs, le but de cette présentation c'est de vous montrer comment votre Step fonctionne. Donc d'abord on parlera du procédé, ensuite un petit sujet sur le phasage des travaux comme Monsieur Vieux l'a mentionné, la STEP c'est pas une monstre poubelle, c'est quelque chose, des déchets qu'on peut valoriser, donc le biogaz, on peut le vendre et dans l'eau il y a énormément de calories pour chauffer la Step, pour les besoins de la Step, pour les bâtiments.

Ensuite il y a la conduite qui va au Rhône, on vous montrer où elle passe, le planning et le coût d'investissement, coût annuel, ça vous avez dans vos chiffres déjà. On passera vite !

Donc c'est une STEP qui est faite pour 15'000 équivalent habitants. Pour l'horizon 2042, c'est une technique très simple qui est déjà existante maintenant mais évidemment plus moderne, ça s'appelle procédé à boues activées. Il y a des avantages, c'est vraiment facile à mettre en œuvre et surtout économique pour l'exploitation. Si on a la place c'est économique en consommation d'énergie et des produits chimiques. Facilement extensible et un des gros avantages, ce n'est pas une STEP qui est fournie par un fournisseur. C'est un concept et il y a des fournisseurs qui fournissent les machines mais le concept il est connu et enseigné à l'EPFL depuis longtemps. Donc c'est un peu « l'open source », tout le monde connaît comment ça marche, on peut donner ses idées.

Donc il n'y a pas de risques au niveau procédé, c'est un grand avantage. Donc ici on a le procédé du traitement d'eau. Donc selon la normalisation, on dessine ces types de schémas, l'eau à traiter rentre à gauche et sort à droite, traitée. Je rappelle la ligne de traitement d'eau, tout ce qu'on sort du système est présenté ici en bas. Là c'est la ligne de traitement des boues. Donc comment elle est composée cette STEP ? Donc on a une station de pompage, l'eau arrive à moins quatre mètres, on doit le relever, il y a un prétraitement mécanique pour enlever les gros objets qui sont dans l'eau, il y a une décantation primaire, un peu la boue, la matière organique qu'on va décanter. Ensuite le cœur de la STEP c'est la biologie, composée de plusieurs compartiments. L'essentiel dans la biologie c'est apporter l'oxygène pour que les bactéries puissent traiter (bouger !!) la matière organique, ça c'est la partie la plus chère et la plus énergivore. Ces bactéries produisent une boue, donc il y a un cycle de vie, donc ils meurent et finalement on doit décanter cette boue dans le décanteur final. L'eau sortira ici avec pratiquement pas de matière en suspension, la boue elle est raclée au fond et tombe dans un cône et extrait vers une bêche.

Donc en détail, on voit ici, avant la station de pompage on doit protéger les pompes par des dégrilleurs, 6 millimètres. Ensuite on a un dégrilleur 20 millimètres avant que ça entre vraiment dans la station. Ces refus de dégrillage tombent dans un compacteur laveur, c'est une sorte de machine à laver, qui enlève toute la matière fécale, pardon organique du papier. Le papier il est pressé, déshydraté et transporté à la Satom pour incinération. L'eau ainsi pré-traitée va dans le dessableur déshuileur, donc on injecte un peu d'air dedans, ça fait flotter la graisse, la graisse est raclée à la surface, évacuée et également brûlée à la Satom. Le sable décante, est extrait et lassifié et lavé dans un laveur à sable. La qualité de sable là est à 90 % du sable et uniquement 5 % de matière organique. C'est à peu près la qualité de sable que vous trouvez au bord du lac. Donc on peut l'utiliser pour les fouilles. Donc ensuite l'eau est débarrassée de tout ce qui est

CONSEIL GENERAL

solide et gênant pour la suite du procédé. Dans le décanteur primaire on enlève encore la matière organique qui est dans l'eau, qui se décante, qui est raclé par un racleur et extrait dans une bêche. Ensuite ça rentre à la biologie, on met de l'oxygène, on garde toujours 2 milligrammes par litre d'oxygène, que les bactéries puissent vivre. Dès que la charge augmente, on met aussi plus d'oxygène.

Et puis on avance c'est décanter cette boue à la fin et donc ça, ce bassin là il a 30 mètres de longueur. Donc ça sort complètement clair à la sortie et pas ensuite au Rhône. Une chose est encore à dire, on utilise l'eau à la sortie pour faire marcher les machines à laver, l'eau industrielle, c'est une très bonne qualité pour l'usage interne de la STEP. Donc les boues qui sont extraites sont épaissies de 2 % ils sont environ 2 %, on fait 6 % pourquoi ça diminue les ouvrages donc ça va dans un digesteur, ça produit le biogaz qu'on valorise après et puis on le stocke dans un stockeur et une fois par semaine cette boue elle est déshydratée sur une presse et la boue déshydratée à 30 %, elle va également à l'usine de Satom pour incinération. Ce que je n'ai pas encore dit, si on a plus d'eau qui vient, qu'on peut absorber ça va dans un bassin de rétention et quand il y a plus d'orage on reprend les eaux-là et on les traite, donc on diminue comme ça le rejet dans le Rhône. Il y a encore un apport extérieur, vous avez des maisons qui ne sont pas branchées au collecteur donc c'est l'eau putride, pour amener par camions et qui sont introduites dans le circuit à ce niveau-là. (La prochaine, s'il vous plaît !)

Donc les phasages, Monsieur Vieux en parlait on fait dans la première phase, on fait 3/4 de la nouvelle STEP. L'ancienne STEP continue à fonctionner. Quand les 3/4 de la nouvelle STEP sont terminés, on branche les eaux sur la nouvelle STEP. Et la nouvelle STEP, malgré qu'elle n'est pas encore terminée, elle traite mieux que l'ancienne STEP. Donc dès qu'elle marche on transforme en phase 2, les anciens bassins qu'on utilise, c'est une partie la biologie, les décanteurs primaires et les décanteurs secondaires sont utilisés, c'est une économie de plus qu'un demi million, on intègre dans le procédé. Et le bâtiment administratif est également démoli et reconstruit.

Donc ici, vous voyez la STEP actuelle, donc elle est là, avec le poste élevage, le dessableur, le décanteur primaire, les deux biologies et puis ici il y a le décanteur final. Le bâtiment administratif avec les digesteurs, le bassin d'eau pluviale, le stockeur des boues et le gazomètre. Un peu partout c'est pas très bien on peut faire plus compact !

Donc après, nous construisons la nouvelle station de levage et le pré-traitement sur le collecteur qui rentre là. Donc on prépare tout mais on laisse encore le collecteur en fonctionnement. Et ici on fait la nouvelle biologie, le bâtiment technique pour les machines qui traitent les boues, les digesteurs et les stockeurs. Le digesteur est combiné avec un gazomètre qui est par-dessus. Donc quand la nouvelle STEP marche, on démolit et on répare les autres bassins, on les adapte et cette partie-là, la biologie on l'adapte pour après l'intégrer là-dedans. Là le bâtiment technique, administratif pardon, il est refait à neuf. L'ancienne biologie celle-ci on n'a pas besoin, ça devient une zone d'infiltration des eaux parce qu'on doit faire une infiltration des eaux. Donc là c'est la STEP finale vous voyez, c'est regroupé on a le bâtiment traitement. L'administration qui n'a plus rien, plus d'eau sale dedans comme avant le digesteur, c'est vraiment un local très hygiénique et propre. Ensuite le décanteur primaire et son anoxique, la biologie, les digesteurs et le stockeur et le bassin d'eau pluviale. Et on a la place pour l'extension ici on peut doubler quasiment la capacité en deux, on n'a aucune conduite là au milieu donc on a beaucoup de place pour faire autre chose. Comme on a dit le digesteur produit du gaz, c'est 22 litres par habitant et par jour de biogaz. Cela fait pour 10'000 habitants, ça fait 220 mètres cubes par jour si on pense que par mètre cube il y a 6,4 kwh d'énergie dedans, ça fait à l'année plus que 1 demi million de kwh d'énergie pour le biogaz.

Pour 10'000 habitants, lors de la mise en route, donc ce gaz on peut le vendre à la compagnie intégralement, les prix actuels en suisse c'est 6 à 7 centimes. Techniquement c'est possible, on a la certitude de la compagnie que c'est possible. Le prix on n'a pas encore négocié, ça c'est le deuxième round. Mais on connaît où il se situe. Ensuite on n'a plus d'eau, plus de chaleur pour chauffer le digesteur, alors

CONSEIL GENERAL

on prend avec une pompe à chaleur l'énergie de l'eau qui est traitée, qui est chaude parce que ça sort à 20 degrés en hiver c'est encore 9-10 degrés. Et on sort 300'000 kwh à Noël pour chauffer le digesteur. Mais la pompe à chaleur, elle a besoin d'environ 62'000 kwh par année, à 11 centimes ce que vous payez maintenant, c'est Fr. 6'800.-- donc là on a un gain de Fr. 25'000.-- à peu près. Et si cette énergie-là pour la pompe à chaleur, elle est faite par des panneaux solaires c'est une STEP qui consomme quasiment pas d'énergie parce que la consommation annuelle de la STEP, tout kwh confondus, c'est environ 600'000 kwh, elle consomme. Et là, on fait déjà 520'000 rien qu'avec le biogaz donc ça c'est intéressant. Voilà, je passe la parole à mon collègue.

Intervention de M. Nicolas Laurent : Mesdames, Messieurs bonjour. Comme l'a évoqué précédemment mon collègue Monsieur Fasnacht, le projet comporte une conduite, la construction d'une conduite de rejet au Rhône, je ne vais pas m'attarder sur la nécessité de construire cette conduite puisque Monsieur Vieux l'a déjà très bien expliqué précédemment. Je vais juste rajouter que le canal du Bras-Neuf est également fortement sollicité par la charge organique résiduelle des effluents de la STEP et donc il est nécessaire aussi pour soulager le canal du Bras-Neuf il est fortement recommandé par le SPE de construire cette conduite de rejet au Rhône et ajouter que cette conduite est, si cette mesure n'est pas prise, l'impact des effluents de la STEP sur le canal du Bras-Neuf est voué à augmenter dans le futur. Voilà, j'aimerais passer au prochain diapo s'il vous plaît.

Je voudrais vous parler du planning, donc la mise à l'enquête va commencer en juillet 2017. Nous attendons le permis de construire en octobre et les travaux de construction vont démarrer en hiver afin d'avoir une nappe phréatique au niveau le plus bas. Le gros des travaux aura lieu en 2018 et les infrastructures seront mises en service en début 2019, ce seront heu, ces infrastructures permettront déjà de traiter la plus grande partie des effluents de la STEP avec une qualité meilleure qu'actuellement. A ce moment-là, les prochaines, les anciennes infrastructures pourront être mises hors service et la phase deux pourra commencer. Donc les anciennes infrastructures seront démantelées ou bien réaménagées et la phase finale aura lieu en 2020 avec la mise en service de la totalité des ouvrages. Ensuite j'aimerais vous parler des coûts d'investissements, donc les coûts d'investissements sont répartis entre les équipements et le génie civil avec un montant total, un coût d'ouvrage total de 12 millions hors imprévus, frais secondaires et honoraires, ce qui donne un budget de près de 17 millions de francs suisses voilà.

Ensuite concernant les coûts annuels, donc qui comportent les coûts d'exploitations et les amortissements, on peut constater que les coûts annuels seront supérieurs aux coûts annuels actuels, ce qui s'explique par l'augmentation conséquente de la taille des ouvrages, également par l'augmentation des exigences du SPE, des exigences du traitement et par la qualité supérieure du traitement qui sera réalisé par la suite.

Pour clore cette présentation, vous trouverez ici un plan de façade de la future STEP avec en bas à gauche des ouvrages cylindriques qui sont le stockeur à boue et le digesteur puis derrière les bassins biologiques en béton avec ici un local technique contenant des équipements d'épaississement des boues, ici des décanteurs primaires dont les murs vont être rehaussés et ici les bassins de rétention d'eaux pluviales futures. Voilà, nous vous remercions pour votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci à la municipalité et donc au Bureau Holinger pour cette présentation, s'il y a des questions elles viendront après dans la discussion générale ou dans le débat d'entrée en matière. Je passe maintenant la parole à Madame le rapporteur de la commission permanente "Aménagement du territoire et agglomération", Madame Hohenauer.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Hohenaueur Maryline: Maryline Hohenaueur, rapporteur de la commission "Aménagement du territoire et agglomération". Je vous lis en gros le rapport de commission concernant l'adaptation et extension de la STEP de Collombey-Muraz. La commission s'est rencontrée à trois reprises suite aux convocations du Président de la commission José Sotillo. Nous avons réalisé une visite et deux séances. Visite de la STEP le jeudi 20 avril sous la conduite de Frédéric Sudan et de Abel Udressy. Une présentation du dossier le mardi 25 avril par Mikaël Vieux et présentation du Bureau Holinger avec la présence d'Abel Udressy. Puis, une séance le lundi 15 mai. La commission a été mandatée selon une décision du Bureau du 25 avril suite au message du Conseil Municipal du mois de mars 2017 pour l'étude de ce dossier. Méthode de travail : La commission s'est réunie après avoir étudié les différents dossiers fournis. Dossier de présentation du projet, diaporama de présentation du Bureau Holinger, message du Conseil Municipal au Conseil Général concernant la décision d'un crédit d'engagement. Après une visite sur place sous la conduite de Monsieur Sudan et Udressy, la visite fut très intéressante et constructive pour l'approche du dossier.

Après avoir eu une présentation complète du dossier par Messieurs Udressy et Vieux Conseiller municipal, nous avons eu une présentation technique du Bureau Holinger. Un dimensionnement de la STEP pour 15'000 équivalent habitants prévus en 2042. Le procédé utilisé est un procédé à boue activée et la mise en œuvre des travaux se fera en deux phases :

phase 1) Construction des nouveaux ouvrages 80 % de la STEP avec la mise en service en février-avril 2019 et la phase 2) Adaptation et démolition de l'existant avec la mise en service en mars-mai 2020.

Je passe les questions pour venir aux discussions. Au sujet de l'eau chaude, la commission tient à faire la remarque que l'eau chaude qui sort des digesteurs n'est pas utilisée, elle est perdue. Dans certaines STEP, l'énergie de cette eau est récupérée au moyen d'une pompe à chaleur. Un système de chauffage à distance étant déjà en place sur la commune, la commission n'a pas trouvé d'autres idées pour la valorisation de cette énergie.

Panneaux solaires photovoltaïques : A l'unanimité la commission recommande à la municipalité d'installer les panneaux solaires de suite ou photovoltaïques de suite. Nous sommes conscients qu'il y a un concept communal pour installer des panneaux solaires ou photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux mais nous sommes persuadés qu'il ne faut pas attendre et les installer dès la construction pour un usage d'auto consommation.

Micro-polluants : Le sujet des micro-polluants a été longuement parlé en séance. La commission étant partagée sur le choix de continuer de déverser dans la nature ces derniers. La quantité de micro-polluants reste la même, qu'elle soit déversée dans le Canal du Bras-Neuf ou dans le Rhône. La seule différence réside du débit de plus de 300 fois plus dans le Rhône, ce qui disperse davantage les micro-polluants.

Nous relevons dans les réponses aux questions qu'il est écrit qu'aucun effet sur l'homme n'a été démontré. Néanmoins selon le principe de précaution, la nouvelle législation préconise la prise de mesures pour réduire les micro-polluants. Cependant, il n'y a pas de recul sur l'effet cocktail des différents micro-polluants en consommant l'eau du lac et en mangeant ses poissons. Actuellement, 600'000 personnes boivent l'eau du lac Léman. Le traitement des micro-polluants est demandé d'être réalisé pour les STEP de plus de 80'000 habitants. En dessous de cette taille, le traitement n'est pas obligatoire. Il s'agit à ce moment-là d'une volonté politique. Sachant qu'il y a de la place pour la réalisation des traitements et de ces micro-polluants, cela pourrait se faire à l'avenir. Cependant il n'y aura plus de subvention étant donné qu'elle aura déjà été donnée pour la réalisation de la conduite de rejet au Rhône. Après un vote à 5 contre 3, le Président n'a pas voté, c'est donc la majorité de la commission qui accepte la réalisation des travaux pour l'agrandissement de la STEP avec la conduite de rejet au Rhône.

CONSEIL GENERAL

Vote final : L'unanimité des membres acceptent le rapport final en date du 22 mai. Nous recommandons à nos collègues du Conseil Général d'accepter ce projet avec la modification au sujet des panneaux solaires ou photovoltaïques. Conclusion et remerciements : Le Président de la commission remercie les collègues de la commission pour le travail fourni, l'heure des séances et la qualité des discussions et des recherches. Il remercie aussi les différents intervenants dans le dossier, Monsieur Fasnacht du groupe Holinger ainsi que Messieurs Frédéric Sudan, Abel Udressy et Mikaël Vieux pour leurs différents apports dans ce dossier.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole à Monsieur le rapporteur de la Cogest, Cédric Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, rapporteur de la commission de gestion. Alors je vais vous lire des extraits de notre rapport en commençant par le point 2) Mandat reçu.

Le Conseil Général est appelé à se prononcer sur l'octroi d'un crédit d'engagement de 17 millions de francs. La Cogest a été mandatée pour rédiger un rapport à l'intention du Conseil Général sur l'objet cité en titre. La Cogest doit étudier uniquement l'aspect financier. Je passe au point 4) Etude du projet, extension et adaptation de la station d'épuration des eaux usées, STEP. La municipalité a initié durant les années 2012 et 2013 une étude intitulée "bilan de fonctionnement et propositions d'adaptations de la STEP" afin d'avoir une vision plus précise sur l'état de la STEP de Collombey-le-Grand. L'impact du raccordement de la STEP d'Illarsaz à celle de Collombey-le-Grand, des mesures à prendre afin d'améliorer d'éventuelles défaillances de la STEP de Collombey-le-Grand et, enfin, un concept d'extension de la STEP en vue d'un dimensionnement à horizon 2035.

Suite à ces analyses, il est constaté que la STEP dont la dernière modification du traitement biologique date de 1994 arrive globalement en fin de vie et de nombreuses étapes de traitement doivent être rénovées. Au niveau technique, l'étude s'est focalisée sur le traitement des micro-polluants, le débit du canal du Bras-Neuf étant trop faible, pardon le débit du canal Bras-Neuf étant trop faible pour absorber les effluents de la STEP sans d'importants et coûteux investissements. La municipalité propose donc la construction d'une conduite de rejet au Rhône pour Fr. 780'000.-- ce qui permet d'éviter la construction d'installations pour le traitement des composés traces organiques filtres à sable et dosage de charbon actif en poudre, dont le coût s'élève à 2 millions de francs environ. Cette solution a pour conséquence le rejet de la totalité de micro-polluants dans le Rhône contre un rejet de 20 % dans le canal du Bras-Neuf, si le traitement des micro-polluants avait été proposé. La commission s'est donc penchée sur les aspects financiers de ce projet. Au travers des réponses aux questions posées, nous constatons que la demande de crédit de 17 millions de francs couvre largement le coût estimé du projet.

En effet celui-ci se monte à Fr. 16'780'000.-- TVA comprise. Sachant que la TVA est récupérable, cela représente près de Fr. 1'243'000.-- récupérables trimestriellement hors du paiement, lors du paiement ou de l'enregistrement des factures. Cette demande respecte donc le principe de prudence et nous ne pouvons que l'agréer. Au niveau du traitement des micro-polluants, la solution du rejet des effluents de la STEP dans le Rhône coûte environ Fr. 780'000.-- TVA exclue. Le 75 % est subventionné par la Confédération et le 20 % par le canton, soit un montant total de Fr. 741'000.--. Ce montant pourrait être également reçu pour la variante avec traitement des micro-polluants. Le tableau ci-après, transmis par le Bureau spécialisé, permet de comparer les coûts d'investissements et de fonctionnement. Je vous passerai aussi le tableau en vitesse. Je passe directement au texte, le surcoût pour le fonctionnement avec traitement des micro-polluants s'élève à Fr. 53'000.-- par an.

On constate, heu au niveau du bilan pardon, des coûts annuels de la STEP avec rejet du Rhône, le tableau se présente comme suit, c'est le tableau qui était présenté avant par le Bureau Holinger. On constate une

CONSEIL GENERAL

augmentation des coûts par équivalent habitant et par mètres cubes d'eau consommée. Cette évolution est due essentiellement aux amortissements effectués sur les investissements consentis. Concernant d'éventuelles recettes liées à l'injection de biogaz dans le réseau de distribution de gaz, le montant des recettes reste à l'heure actuelle difficile à évaluer mais permettra de réduire les coûts de fonctionnement de la STEP.

Point 5) Conclusion : Agrandir et adapter notre STEP est une nécessité que la Cogest partage. Toutefois ce projet va alourdir notre dette d'une dizaine de millions de francs. L'option prise par la municipalité de proposer un rejet des micro-polluants dans le Rhône respecte les normes édictées par l'office fédéral de l'environnement et va dans le sens souhaité par les autorités cantonales. A noter que selon l'office fédéral de l'environnement, l'OFEV, il n'est pas prévu de modifier la loi fédérale sur la protection des eaux et l'eau, pour ces prochaines années. Par rapport à un traitement directement à la STEP, cette solution permet d'économiser près de 1,2 millions de francs d'investissement et environ Fr. 53'000.-- de frais d'exploitation annuels y compris la taxe fédérale de Fr. 9.-- par habitant.

Point 6) Recommandations de la Cogest : Par 6 voix contre 1, la Cogest recommande aux membres du Conseil Général d'accepter la demande de crédit d'engagement à hauteur de 17 millions de francs.

Intervention de Vuille Côme: Merci Monsieur le rapporteur, je profite de saluer l'arrivée de Monsieur Planchamp que je ne vois que maintenant donc mes excuses à lui, désolé et j'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière uniquement et passe la parole à l'assemblée. Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Véronique Chervaz pour le parti socialiste centre gauche. Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs, chers collègues. Chacun reconnaît la nécessité de réaliser des travaux pour l'agrandissement de la STEP. Le problème central réside dans le traitement des micro-polluants et leur élimination. Comme les deux rapports l'ont démontré, deux solutions sont possibles. Le traitement des micro-polluants à la STEP ou la construction d'une conduite de refoulement au Rhône. Si on tient compte du fait qu'un rejet des micro-polluants dans le Rhône respecte les lois édictées par l'OFEV et qu'il n'est pas prévu de modifier la loi fédérale sur la protection des eaux, si on considère ensuite que le canton n'impose pas le traitement des micro-polluants pour les STEP de notre taille et si on prend enfin en compte le fait que l'élimination de ces micro-polluants n'est pas totale actuellement puisqu'il reste à peu près entre 20 à 30 % de ces micro-polluants, on peut dire que les techniques actuelles ne sont pas optimales et vont rapidement évoluer. A cela s'ajoute l'aspect financier, tant sur le coût total que sur le subventionnement, notre groupe penche donc pour la solution de la conduite du rejet au Rhône et accepte l'entrée en matière sur le crédit d'engagement concernant l'extension de la STEP.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions ? Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Donc Mesdames, Messieurs en guise d'introduction l'OFEV mentionne une eau de bonne qualité, à une valeur quasi inestimable. A Collombey-Muraz nous devons agrandir notre STEP et solutionner le traitement des micro-polluants. Deux projets pour l'élimination des micro-polluants ont été présentés. Le premier consiste à la construction d'une conduite du rejet du Rhône, au Rhône pardon, et le deuxième propose l'installation d'un filtre micro-polluants. La loi fédérale sur la protection des eaux stipule à l'article 1 : La présente loi a pour but de protéger les eaux contre toutes atteintes nuisibles. A la loi cantonale, l'article 1 également : La présente loi a pour but la protection qualitative et quantitative des eaux superficielles et souterraines contre toutes atteintes nuisibles. Après avoir fixé le

CONSEIL GENERAL

cadre juridique concernant la protection des eaux, attardons-nous maintenant sur le message du Conseil Municipal ainsi que sur les deux rapports mis à notre disposition.

Nous constatons, dans son message, que le Conseil Municipal n'a pas désiré trop s'étendre sur la solution du filtre prétextant que cette alternative serait trop coûteuse. Pour pouvoir analyser l'aspect financier, il faut bénéficier de données claires et précises. Afin de pouvoir comparer les deux projets. Malheureusement le message du Conseil Municipal a été quelque peu lacunaire. Pour exemple, il est mentionné qu'un subventionnement de 75 %, soit Fr. 585'000.-- sera alloué pour la conduite au Rhône mais il est mentionné nulle part dans le message que pour le filtre à micro-polluants nous recevrons également ce montant de Fr. 585'000.--

De plus, il n'est pas relevé que la taxe fédérale annuelle que vous payez tous actuellement de Fr. 9.-- eh bien cette taxe elle serait supprimée si on installait les filtres à micro-polluants. Et pour finir à la page 6, il est inscrit que le filtre retient 80 % des micro-polluants, mais il n'est pas mentionné que pour la conduite c'est 0 % qui est retenu. C'est-à-dire que la totalité des micro-polluants serait déversée dans le Rhône.

En résumé, nous regrettons donc que le message du Conseil Municipal ne nous ait pas permis de faire une analyse comparative objective des deux solutions à disposition. Par contre, les deux projets très précis et très détaillés des commissions nous a apporté beaucoup d'informations et d'éclaircissements. De plus le tableau comparatif de l'entreprise Holinger fut un élément précieux pour l'analyse des surcoûts. En effet Monsieur Nicolas Laurent, ingénieur du projet, nous informe que le surcoût "maintenance et amortissement" pour la mise en place du filtre à micro-polluants, par rapport à la conduite au Rhône se monte à Fr. 6.05 par an, par habitant. Fr. 6.05 ! A nous maintenant de pousser notre réflexion. Sommes-nous prêts à verser Fr. 6.05 de plus par an et par habitant afin de réduire au maximum ces micro-polluants qui consistent un enjeu majeur dans la préservation de la qualité des eaux et dans la sauvegarde de notre santé et de notre écosystème ou préférons-nous la variante de la conduite qui consiste à déverser la totalité des micro-polluants dans le Rhône sous prétexte que cette solution est meilleur marché et que ces micro-polluants seront mieux dilués ? J'insiste sur le mot "dilués", c'est pas dissous. Dilués, ça veut dire qu'ils sont toujours là ! Ils seront là à vie. Donc c'est notre conscience qui dictera notre choix. De ce fait et au vu de ce qui précède, les Verts acceptons l'entrée en matière mais nous souhaitons déposer un amendement en proposant au Conseil Général d'augmenter le crédit de 17 millions à 18,3 millions afin de pouvoir installer ce filtre à micro-polluants. Nous vous remercions pour votre attention et espérons votre soutien concernant notre amendement.

Intervention de Vuille Côte : Intervention, Monsieur Gollut

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut pour le groupe PDC. Chers membres de cette assemblée. Après avoir entendu tant la présentation de l'exécutif que le rapport de la commission permanente et celui de la Cogest, je tiens également à remercier ces deux commissions pour leur travail de fond et pour toutes les questions ayant trait à ce sujet, le groupe PDC dans sa grande majorité constate que ce n'est pas le crédit d'engagement qui fait problème mais bien la méthode d'assainissement des eaux qui fait débat. Oui ou non devons-nous traiter ces micro-polluants ? Nous ne voudrions pas minimiser le problème des micro-polluants mais il ne faudrait pas non plus se voiler la face quant aux plus-values financières qu'impliquent ces traitements. Pour nous le plus important est de réaliser dans les délais les plus brefs les travaux d'optimisation de notre STEP. Repousser ce crédit reviendrait à accepter de polluer le Bras-Neuf une ou deux années de plus, ce que personne ici ne souhaite. Par contre si nous acceptons ce crédit d'engagement, nous améliorerions l'efficacité de la STEP d'une manière significative.

CONSEIL GENERAL

Quant au traitement des micro-polluants, nous ne minimisons pas l'intérêt de le réaliser mais d'abord nous nous sommes battus pour réduire nos budgets et améliorer notre marge-d'autofinancement. Et là, nous dépenserions 1'200'000.-, sans parler des surcoûts pour les charges de fonctionnement. Tout cela pour une méthode qui laisserait encore passer 20 % des micro-polluants et tout cela sans savoir vraiment comment se débarrasser des micro-polluants interceptés dans les différents types de filtration et sans oublier non plus que tout ce dossier a été monté en collaboration avec des spécialistes des organes fédéraux et cantonaux qui connaissent bien mieux que nous, simples citoyens, tant les lois que des aspects techniques et scientifiques ayant trait à ce sujet très pointu. Peut-être trop pointu pour nous.

Chers collègues, la science et la technique font des progrès aussi rapides qu'efficaces. Aussi, réalisons ces travaux d'optimisation le plus rapidement possible et là, j'insiste auprès de notre exécutif, en étant attentif à préparer tant l'espace que l'infrastructure nécessaires pour installer un système de traitement efficace des micro-polluants dès que nos moyens financiers et une technologie vraiment efficace seront disponibles. Merci pour votre attention, donc nous acceptons l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côme : Intervention, Monsieur Birbaum

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le PLR. Monsieur le Président le Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues. Je vais être très court car il y a beaucoup de choses qui ont déjà été dites que je rejoins et on a beaucoup à discuter lors de la discussion générale c'est pourquoi le groupe PLR soutient l'entrée en matière afin de passer rapidement à cette discussion générale.

Intervention de Vuille Côme : Intervention, Monsieur Gex-Fabry

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry pour le groupe UDC. Sur la base du message du Conseil Municipal des rapport remis par les commissions, ainsi que la présentation du Bureau Holinger ce soir, le groupe UDC a pu prendre position sur le dossier de la STEP. La qualité des documents remis a permis à notre groupe de travailler dans les meilleures conditions afin de mieux cerner les complexités de ce dossier.

Concernant les micro-polluants nous adhérons aux propos du groupe PDC qui viennent d'être énumérés et soutenons donc la stratégie de la municipalité sachant que le projet respecte pleinement les normes en vigueur et que le traitement des micro-polluants avec les filtres, serait quand même plus coûteux. Nous acceptons donc l'entrée en matière.

Intervention de Vuille Côme: Bien, y a-t-il d'autres interventions ? La municipalité veut s'exprimer dans le débat de l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un combat l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas donc elle est tacitement acceptée. J'ouvre donc désormais la discussion de détail. Je précise ici que la discussion porte d'emblée sur l'ensemble du projet. Afin de pouvoir être le plus efficace et le plus juste possible, je vous remercie de poser toutes vos questions en une fois et les répondants répondront donc ensuite aux questions posées en bloc. Ceci permettra d'éviter un ping-pong et de respecter le droit de chacun de pouvoir s'exprimer de manière équitable. Je vous rappelle qu'en règle générale un Conseiller général ne peut obtenir plus de deux fois la parole sur le même objet et que son intervention est limitée à 5 minutes sauf pour les membres du Conseil Municipal, les chefs de groupe, les présidents et les

CONSEIL GENERAL

rapporteurs des commissions. J'ouvre donc la discussion générale et passe la parole à l'assemblée. Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le PLR. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues. Le PLR a vu dans le rapport de la commission Agglo que toutes les questions tournaient autour des micro-polluants et qu'il n'y a pas d'autres aspects qui étaient abordés. Le groupe PLR aimerait savoir si, par rapport dans le message du Conseil Municipal les coûts d'investissements, il y avait des aménagements extérieurs prévus à Fr. 548'000.-- et le groupe PLR se demande ce qui est prévu concrètement pour cette rubrique. Est-ce que c'est l'aménagement de la surface, il y avait aussi les voies de circulation, on aimerait savoir plus en détails la rubrique. Ensuite dans le point des coûts généraux, il y avait les honoraires qui étaient 1'400'000.- et on voudrait savoir ce que ça comprend exactement. Ensuite une question par rapport à la procédure d'appel d'offres au Bureau Holinger, on aimerait savoir s'il y a eu plusieurs soumissionnaires et pourquoi le choix s'est porté sur le Bureau Holinger.

Intervention de Vuille Côme : Merci de votre intervention.

Intervention de Cottet Loan: Loan Cottet pour le PLR. J'aurais une question sur le comment les 15'000 équivalents-habitants ont été calculés ? Base et est-ce que les 15'000 équivalents-habitants sont conformes à la stratégie économique de la commune et de l'évolution démographique ? Est-ce qu'on serait capable dans l'avenir d'avoir un grand consommateur d'eaux usées sur la commune ? Et j'ai vu dans les coûts qu'il y avait environ Fr. 500'000.-- qui étaient attribués pour la démolition. Est-ce que des relevés ont été faits sur les terres et sur le matériel et sur le béton et ce genre de choses ? Est-ce que des relevés ont été faits pour savoir si les matériaux étaient pollués ? Merci.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Je tenais juste déjà à préciser à Madame Chervaz comme quoi ce n'est pas 20 à 30 % de micro-polluants qui sont rejetés, c'est moins de 20 % de micro-polluants qui ne sont pas retenus. Et encore, il faut encore faire une petite remarque. Dans ces 20 % qui ne sont pas retenus encore leur toxicité est abaissée. C'est selon un rapport de l'OFEV. Donc je me pose quand même la question par rapport à ces micro-polluants, se dire que les jeter à 100 % dans la nature, les jeter dans le lac Léman, ils vont passer par le lac Léman, où il y a quand même 600'000 personnes qui boivent quotidiennement l'eau du lac, si nous n'avons pas une responsabilité également individuelle par rapport à ça. D'autant plus que l'aspect financier à Fr. 6.-- par année par habitant me paraît quand même relativement dérisoire. Notre surcharge est vraiment très très limitée.

Une autre chose, le Conseil Fédéral vient d'édicter un rapport, il date du 16 juin 2017 donc c'est tout récent. La principale inquiétude, c'est une lutte contre les micro-polluants qui constituent l'un des plus grands défis actuels en matière de la protection des eaux. Ce mot du Conseil Fédéral stipule que les micro-polluants sont des substances pouvant avoir des effets nocifs sur l'homme, la faune et l'environnement et ces micro-polluants parviennent dans les eaux par les canalisations et par infiltrations. En d'autres termes, une grande partie de ces micro-polluants transite par les STEP. 40 % de ces micro-polluants passent par les STEP. 40 % autre, par l'agriculture sous forme de pesticides et les 20 % c'est l'industrie. Donc de nouveau, nous avons une grande grande part de responsabilité ou du moins de possibilités d'améliorer cette situation et de rentrer dans les souhaits, dans la volonté du Conseil Fédéral.

Je tiens à préciser que le fait d'obliger des STEP seulement de 80'000 habitants à s'équiper de filtres à micro-polluants, c'est qu'une question financière de la part du Conseil Fédéral. Parce qu'il faudrait que l'on

CONSEIL GENERAL

augmente, en quelque sorte, cette taxe de Fr. 9.-- par habitant pour pouvoir équiper toutes les STEP du pays. Mais nous, nous avons la possibilité de par notre obligation, de se mettre en conformité au niveau de la loi, c'est-à-dire qu'on ne peut plus rejeter les eaux de la STEP dans le canal du Bras-Neuf, donc nous devons trouver une autre alternative soit d'équiper le fameux filtre, soit de rejeter dans le Rhône. Les 20 %, moins de 20 % qui resteraient dans le Canal du Bras-Neuf sont tout à fait acceptables, je me suis renseignée auprès de l'OFEV, tout à fait acceptables pour le Canal du Bras-Neuf. Donc c'est également une information qui est erronée de dire que c'est une surcharge au canal et que l'on ne rentrerait pas dans les normes cantonales ou fédérales. Donc on peut le faire, c'est selon un responsable de l'OFEV des eaux qui m'a confirmé cette demande.

Donc je reviens au fait qu'il est important quand même de réduire tous ces intrants chimiques que nous avons dans les eaux, nous avons environ plus de 30'000 substances chimiques chaque jour, qu'on utilise. Nous pouvons agir à une petite échelle certes, dans notre commune, mais nous pouvons agir pour améliorer la situation et si toutes les communes le font, on arriverait vraiment à avoir une qualité des eaux nettement améliorée et c'est ce que souhaite justement le Conseil Fédéral.

On pourrait être pionnier dans le canton, ça pourrait être quand même une belle image que notre commune pourrait faire, du fait que l'on rentre dans le développement durable, qu'on veut être "cité de l'énergie" eh bien on pourrait faire encore un pas un peu plus en avant, ce qui nous coûterait vraiment pas grand-chose. Voilà, merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Oui, d'autres interventions ?

Intervention de Kunz Reto: Kunz Reto, PLR. Ici on s'adresse à Monsieur le Conseiller communal Mikaël Vieux ! J'ai déjà posé la question par mail, précédemment, et vous m'avez répondu par téléphone, je vous en remercie. Ma question portait sur la question de la comparaison des coûts annuels pour les rejets des effluents. Selon le tableau qui est à la page 4 du rapport de la Cogest, voulez-vous s'il vous plaît préciser à mes collègues le calcul de l'amortissement annuel de la conduite de rejet au Rhône ? Un montant de Fr. 20'000.-- selon le tableau annuel alors que le coût total de la conduite serait le Fr. 39'000.-- selon ce même tableau ? C'est un peu en-dessus, après subventions ? Et est-ce que la conduite du Rhône devrait quand même être construite malgré la construction du module micro-polluants ? Merci.

Intervention de Vuille Côme : Y a-t-il d'autres interventions ? Je passe la parole à la municipalité pour les réponses.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Alors la première question posée par Monsieur Birbaum parlait en fait des aménagements extérieurs donc si je ne me trompe pas en fait c'est les chemins d'accès, tout ce qui est clôtures et autres. Alors après plus en détails, je vous propose peut-être d'une fois, je vais passer toutes mes questions, peut-être de demander à Monsieur Fasnacht peut-être qu'il nous précise un peu plus, je n'ai malheureusement pas là le détail de ces 548'000.- ou comment ça a été estimé. Ensuite au niveau des honoraires, donc les honoraires qui se trouvent en fait dans le tableau sont les honoraires tout confondus en fait. Donc il y a les honoraires du Bureau Holinger, il y a aussi les honoraires en fait des bureaux annexes, par exemple un géologue et autres bureaux, qui nous permettent en fait d'avancer dans l'étude et dans le projet en fait de cette STEP. Donc c'est l'ensemble des honoraires. Par rapport à l'appel d'offres, qui avait été mandaté, suite à cela nous avons lancé un appel d'offres pour trouver le Bureau qui allait nous suivre pour le projet. Donc là, bien sûr tout s'est fait selon l'appel d'offres normal, par rapport à la soumission et autre. Lorsque toutes les offres ont

CONSEIL GENERAL

été reçues, nous avons en fait mandaté un Bureau mais un autre Bureau qui nous a permis en fait d'avancer dans le choix de ce Bureau d'ingénieurs qui nous permettra d'avancer. Donc c'est vrai que sur la base de son soutien, nous avons étudié chacune des offres, nous avons étudié chacun des procédés, ce qui nous a permis en fait de voir un peu plus clair et aussi de pouvoir travailler un peu sur qui allait nous aider en fait dans cette aventure. A savoir que le prix n'était pas une étape principale, donc on a préconisé en fait d'avoir d'abord les références et les qualités d'un Bureau qui nous soutienne, avant de parler du prix voilà.

Ensuite par rapport aux équivalents-habitants donc ça, c'est toujours l'éternelle question, donc c'est toujours très compliqué de pouvoir calculer parce que quand on parle des équivalents-habitants on ne parle pas d'habitants ! On parle de si une société vient s'installer, ça génère aussi des équivalents-habitants, donc en fonction en fait des terrains disponibles, en fonction de l'évolution de la commune, on a pu permettre de faire des calculs et d'arriver à avoir ce chiffre en fait de 15'000 équivalents-habitants. A savoir que le Bureau bg, dans l'avant-projet, avait calculé à 12'500. Ce qui nous a permis un peu, au vu des dernières années d'évolution de voir un petit peu plus haut aussi par rapport à l'évolution de certains terrains industriels sur la commune.

Au niveau des consommateurs eaux, ben voilà ça c'est aussi on aimerait bien accueillir des grandes Start up ou autres sur la commune ! Malheureusement aujourd'hui on ne sait pas si elles vont arriver ou pas, mais en fonction de l'installation de grosses entreprises ou pas, on pourra peut-être en temps voulu peut-être s'adapter à trouver des solutions avec eux pour faire le traitements des eaux usées.

Au niveau du projet comme je vous l'ai dit avant, donc on s'est adjoint les services d'un Bureau de géologue, qui a été mandaté en fait pour faire des prélèvements et des sondages sur le terrain afin de connaître le sol, afin de connaître l'état du sol et du terrain avant l'aménagement de cette STEP. Donc là je n'ai pas de remarques ou eu plutôt de retours négatifs à ce sujet si le terrain était pollué ou pas. Donc ça, c'était vraiment la chose primordiale à savoir que dans l'étude de ce projet c'est des études nécessaires en fait que le canton demande.

Ensuite, par rapport à Madame Morisod, je voulais quand même relever une chose c'est vrai que si aujourd'hui on va dépenser plus de 14 millions, si on parle d'avoir une subvention comme estimée, c'est aussi pour moderniser nos installations aussi traiter la qualité de cette eau. Aujourd'hui nous avons malheureusement une qualité d'eau qui n'est pas des meilleures, qui sort en fait de la STEP et ces aménagements nous permettent en fait déjà d'améliorer grandement cette qualité.

Ensuite vous parlez en fait de l'office fédéral de l'environnement. Je suis très étonné parce que le service de la protection de l'environnement cantonal valaisan est venu sur place, on a eu des longues discussions sur place à la STEP, plusieurs mercredis matins, qui nous a permis en fait de pouvoir vraiment creuser la question, surtout par rapport à ce canal. Nous aurons aussi le service de pêche et nature qui eux aussi, sont aussi pas du tout de l'avis je dirai que ce représentant de l'office fédéral, par rapport à ce canal qu'il faut vraiment que ce milieu récepteur soit changé. Donc là, je suis très étonné que quelqu'un de Berne vienne s'expliquer par rapport à un canal en Valais et chez nous, par rapport à la qualité ou le milieu-récepteur.

Ensuite, Monsieur Kunz donc oui, au niveau des amortissements donc le tableau, le calcul des amortissements se fait toujours sur les montants avant subventions. Donc toujours sur les montants bruts. A savoir que pour la conduite de rejet, l'amortissement se calcule sur 40 % et sur 40 ans et pour le traitement des micro-polluants ça se calcule sur un peu plus de 30 ans, voilà. Mais les montants pris sont toujours les montants avant subventions, toujours les montants bruts qu'on amortit, dans les calculs. Pour finir encore la question de la conduite de rejet, donc aujourd'hui, comme vous avez pu voir dans le message du Conseil au vu de l'évolution de la technique et autre, c'est vrai que l'idée de pouvoir partir dans une première phase et dans le futur de pouvoir installer une station de micro-polluants était pour

CONSEIL GENERAL

nous important. C'est pour ça que nous avons la place nécessaire, nous avons fait le nécessaire pour vraiment arriver peut-être dans 10-15 ans à créer une station de traitement de ces micro-polluants et la conduite de rejet actuelle nous permettra en fait, elle, aussi de rejeter les eaux traitées à ce moment-là dans le Rhône. Donc aujourd'hui, je dirai que la conduite de rejet qui est faite n'est pas perdue dans le futur, même si on traite les micro-polluants. C'est même un plus important parce que ça nous permettra vraiment de même rejeter ces eaux traitées dans le Rhône. Voilà. Merci. Excusez-moi, encore juste les détails par rapport aux aménagements extérieurs, je passe Monsieur Fasnacht.

Intervention de M. Fasnacht : Alors ça semble beaucoup mais on a un projet technique qui relie le bâtiment des traitements avec les ouvrages qui sont au Nord. Donc on veut laisser le terrain libre donc on a fait une tranchée technique qu'on ne voyait pas sur, qu'on ne voit pas très bien mais elle coûte Fr. 170'000.-- Après c'est les drainages, c'est le terrassement, donc il faut déblayer la STEP disons les conduites qui sont maintenant enterrées, on ne sait pas exactement où ils sont, il faut déblayer tout, remettre, rendre carrossable, il y a une zone d'infiltration, on n'a pas le droit de mettre l'eau de pluie qui tombe sur le goudron de la STEP directement dans le canal Bras-Neuf, ou dans le Rhône. On doit vraiment l'infiltrer, ça c'est une obligation. Après il y a les clôtures, le goudronnage ça fait environ Fr. 500'000.--.

Intervention de Vuille Côme: Merci pour les réponses. Est-ce qu'il y a encore des interventions ? Oui, Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, je reviens juste sur une remarque de Monsieur Mikaël Vieux concernant la conduite. Alors effectivement si on a, on construit la conduite, on va recevoir un subventionnement. Par contre, si plus tard on va construire, on va mettre un filtre à micro-polluants, on va recevoir aucun subventionnement supplémentaire. Tandis que si on introduit directement le filtre à micro-polluants, nous avons au moins le subventionnement de la conduite qui viendrait en réduction du filtre à micro-polluants. Juste pour spécifier ça. Oui, alors c'est une réponse qui a été donnée dans les questionnaires.

Intervention de Vieux Mikaël : Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal (*il est coupé par Côme Vuille*).

Intervention de Vuille Côme: Merci, heu simplement il y avait encore, on a encore les questions de Madame Morisod, et puis après je vous passerai la parole pour répondre à toutes ces questions. Madame Morisod !

Intervention de Morisod Carole: Oui, Carole Morisod pour les Verts. Alors je tiens à préciser aussi à Monsieur Mikaël Vieux que ce n'est pas seulement de Berne qu'on nous dit qu'on peut quand même rejeter les restants des eaux usées dans le canal du Bras-Neuf, mais également le canton. Le canton soutient le projet de la conduite mais il n'est pas contre à ce qu'un filtre micro-polluants soit installé, donc c'est-à-dire qu'il trouve que c'est aussi une possibilité de pouvoir rejeter les eaux, les restants des eaux polluées dans le canal du Bras-Neuf.

Intervention de Vuille Côme : Merci. Intervention de Madame Hohenauer !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Hohenauer Maryline: Maryline Hohenauer, Monsieur Vieux, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris. Je voulais juste être sûre, donc si on installe un filtre à micro-polluants on doit quand même faire la conduite jusqu'au Rhône, c'est bien ce que vous dites ?

Intervention de Vuille Côte: Voilà, Monsieur Vieux pour les réponses !

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Donc par rapport au subventionnement. Donc la loi est très claire en fait ils subventionnent le projet qui selon eux respecte les règles et aussi le moins coûteux. Donc dans le cadre qui est ici, donc si on prend la solution qui respecte les règles et qui est là mon coûteuse, c'est la conduite de rejet au Rhône. Donc elle coûte Fr. 780'000.--.

Donc la subvention se monte à 75 % fédérale et 20 % cantonale. Ce qui nous donne un montant de Fr. 741'000.--. Ensuite, si on prendrait la station, si on prendrait exactement la station du traitement des micro-polluants, le montant subventionné reste le même Fr. 741'000.--.

Maintenant, si on décide de faire la station de traitements des micro-polluants, plus la conduite, le montant restera toujours Fr. 741'000.--. Donc ça veut dire que si on fait la station des micro-polluants dans 10 ou 15 ans, qu'elles soient subventionnées ou pas, ça ne change rien puisque elle n'est pas subventionnée maintenant. Le montant de Fr. 741'000.-- selon les estimations qui sont faites là reste le même dans toutes les solutions, ça ne change pas ! Donc ça veut dire que même si dans 15 ans on décide de faire cette station de micro-polluants et qui coûterait 2 millions, et bien qu'on la paie aujourd'hui ou qu'on la paie dans 15 ans c'est la même chose.

Intervention de Vuille Côte : Vous voulez déjà répondre à toutes les questions Monsieur Vieux ou bien je passe la parole à Madame Cretton sur ce point ? Qu'est-ce que vous préférez, le but c'est justement d'éviter le ping-pong donc je passe la parole alors à Madame Cretton juste pour répondre sur ce point précis.

Intervention de Cretton Nathalie: Alors sur ce point précis, c'est à dire que si maintenant, on construit une conduite, on va avoir Fr. 741'000.--. Si on construit pas la conduite mais le micro à filtre à polluant, pardon, le filtre à micro-polluants, on va toucher aussi Fr. 741'000.-- on est d'accord. Par contre, si on construit la conduite puis dans 15 ans on construit un filtre à micro-polluants, on va toucher Fr. 741'000.- - sur la conduite qui a été construite aujourd'hui, par contre dans 15 ans on touchera rien du tout et on devra payer Fr. 2'000.-- cash ! C'est ça la différence c'est que si aujourd'hui, oui si aujourd'hui on ne construit que le filtre à micro-polluants, on touche Fr. 741'000.-- ça c'est sûr alors !

Intervention de Vieux Mikaël : Oui, c'est sûr.

Intervention de Cretton Nathalie: Voilà ! mais si on l'a construit de toute façon plus tard mais qu'on a déjà reçu la subvention pour la conduite on ne va pas recevoir encore pour le filtre à micro-polluants.

Intervention de Vieux Mikaël : Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal, il n'y aura jamais de subventions supplémentaires. Donc aujourd'hui si on prend un troisième tableau, en prenant l'optique de faire la conduite plus la station de micro-polluants, on arriverait à un montant total d'investissements de Fr. 2'780'000.-- millions.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Cretton Nathalie: On a jamais demandé ça !

Intervention de Vieux Mikaël : Oui, ça je vous explique, donc aujourd'hui, si on investirait Fr. 2'780'000.-, on toucherait Fr. 741'000.-- de subventions. Donc ça veut dire que si on le fait aujourd'hui cette station de micro-polluants, ou dans 15 ans, ... pas aujourd'hui 2 millions, elle coûtera 2 millions dans 15 ans ! ça ne change pas je ne vois pas où le ...

Intervention de Vuille Côte: Je crois que de toute façon sur ce plan-là, on ne vous réconciliera pas Madame Cretton on a compris les deux positions, il y a plusieurs interventions donc passons.

Intervention de Vieux Mikaël: Si on fait seulement la station de micro-polluants le montant sera aussi de Fr. 741'000.-- ! Ils ne vont pas donner plus de ce qu'il donnerait pour la conduite ! Jamais !

Intervention de Cretton Nathalie : Mais on n'a jamais dit ça ! On a dit que si on ne construisait pas !

Intervention de Vuille Côte : Je vous donne une dernière fois la parole, après je clos la discussion sur ce point parce que de toute façon vous vous êtes assez exprimée, après heu ...*(il est coupé par Nathalie Cretton)*

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, je suis désolée mais c'est-à-dire qu'on n'arrive pas à se comprendre.

Intervention de Vuille Côte : Mais ça, je n'y peux rien ! Je suis complètement désolé pour vous. Mais sur ce point, on a compris les deux points de vue.

Intervention de Cretton Nathalie : On ne veut pas la conduite ! On veut que le filtre à micro-polluants. Donc si on le construit aujourd'hui on aura Fr. 741'000.-- de rabais, enfin de subvention. Voilà. Si vous, vous la voulez dans 15 ans mais que vous avez déjà construit la conduite, effectivement, on ne va rien recevoir ! C'est là la différence. C'est tout !

Intervention de Vuille Côte : Pour les autres questions, Monsieur Vieux !

Intervention de Vieux Mikaël: Oui, donc par rapport au SPE donc le service de la protection de l'environnement, donc on a été épaulé je dirai pratiquement à chaque séance de Monsieur Mange qui est le responsable des stations au niveau cantonal, donc lui je veux dire par rapport à tout ce qui a été fait autour de la table puis tout ce qui a été discuté, on a toujours été en collaboration avec eux, le but étant d'arriver au final avec un dossier qui soit le plus rapidement possible à être travaillé. Donc ça veut dire qu'on voulait vraiment arriver avec un dossier pratiquement fini et pas qu'on vienne dans un dossier pendant une mise à l'enquête ou avant la mise à l'enquête, qu'on soit empêchés et bloqués par les services à ce sujet, puis gagner du temps.

CONSEIL GENERAL

Alors je vais dire clairement dans toutes les discussions qu'on a eues avec eux, la question en fait de la conduite de rejet a toujours été je dirais, primordiale et c'est vrai que là, dans les échanges de mails qu'on a eus ou les discussions qu'on a eues, la problématique des rejets oui, on peut continuer à rejeter si on veut de l'eau dans ce canal mais le bilan environnemental est désastreux comme on a pu le comprendre par rapport aux quantités et par rapport au peu de quantité d'eau qui coule en fait dans ce canal. A savoir que l'eau qui arrive dans ce canal il lui faut 24 heures pour arriver au lac, à savoir que l'eau qui arrive dans le Rhône demande seulement une heure pour arriver au lac. Donc voilà, par rapport à la dilution, les problématiques qu'il y a.

La dernière question c'était le filtre plus conduite, donc je ne sais pas si je crois, j'ai dû répondre à la question. Donc aujourd'hui, donc la discussion qu'on a un petit peu avec le Bureau, je dirais le must, si on voudrait, ce serait de faire la station de micro-polluants, de traitement des micro-polluants, plus la conduite. Ce qui amènerait vraiment à faire quelque chose, d'être les très très bons élèves mais là, en fait les coûts seraient disproportionnés par rapport au bilan environnemental et par rapport aux résultats de ce qu'on veut ! C'est pour ça que dans notre dossier, on n'a pas voulu fermer la porte à la station, au traitement des micro-polluants, mais on a vraiment laissé cette opportunité. Et puis comme on connaît aujourd'hui nos finances, on est vraiment partis dans l'optique de se dire : aujourd'hui on part avec une STEP qui va déjà être beaucoup plus heu, qui va sortir une eau de meilleure qualité déjà par rapport à son traitement et, dans les années à venir, peut-être dans 10 ans - 15 ans, de se dire : Pourquoi pas, maintenant on peut passer à l'étape suivante de se dire, et bien voilà il y a des nouveautés. La technologie qui sort donne la possibilité de traiter bien mieux l'eau, que ce qui était le cas aujourd'hui en 2017 ! Et puis de se dire à ce moment-là pourquoi pas, go ! Et puis peut-être aussi par rapport à la technologie on aura peut-être aussi dans le futur des coûts avec les meilleurs rendements plus bas que ce que l'on a aujourd'hui, donc voilà pourquoi on est partis sur cette voie. Merci !

Intervention de Vuille Côme: Suite à ces réponses y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Pardon, Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Alors, donc Thomas Birbaum pour le PLR. Donc nous, on souhaiterait une suspension de séance de 5 minutes, afin que chacun dans cette salle puisse bien comprendre tout ce qui a été dit dans les multiples échanges qu'il y a eus lors de la discussion générale.

Intervention de Vuille Côme : Avant l'interruption, vous voulez vous exprimer ? c'est en lien avec ce qu'il vient de dire ? Oui, alors je vous donne la parole.

Intervention de Cretton Nathalie: Oui, alors malgré tout, Nathalie Cretton pardon. Malgré les réponses de la municipalité, nous souhaitons maintenir notre proposition d'amendement à savoir d'augmenter le crédit de 17 millions à 18,3 millions afin de pouvoir assurer à nos générations futures une STEP garantissant la meilleure gestion possible des micros-polluants, défi majeur pour notre avenir. Merci de votre soutien.

Intervention de Vuille Côme : Une demande d'intervention, je vous propose Monsieur Birbaum d'accorder la suspension de séance après toutes les interventions pour avoir tous les éléments ? Le Président de la commission Monsieur Sotillo !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Sotillo José: José Sotillo pour le PDC. Alors il est vrai que le sujet des micro-polluants a été le gros sujet de notre commission, je crois que le débat a été nourri, nous avons eu vraiment une belle discussion, nous avons posé des questions, nous avons voté et nous avons pris acte au niveau de la commission pour proposer au Conseil Général d'aller de l'avant par rapport à ce mandat. C'est vrai que quand on parle de débits 50 mètres cubes, au niveau du Rhône, soit 300 fois plus que le Bras-Neuf, c'est vrai que 20 % qui restent au Bras-Neuf, c'est énorme. Donc c'est important qu'à mon avis, aujourd'hui, vu les recherches qui ont été, qui sont en cours, je pense qu'il est important d'attendre encore quelques années pour avoir le recul nécessaire de manière à pouvoir un jour mettre en place une unité de filtration qui est recommandée évidemment. Mais aujourd'hui pour une commune de 10'000 habitants, alors que le canton opte jusqu'à 80'000 habitants une conduite de rejet, je pense qu'il est évident que nous devons faire confiance aux spécialistes, nous devons faire confiance à ceux qui ont travaillé en amont merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions avant la suspension de séance demandée ? Ce n'est pas le cas, alors je suspens la séance 5 minutes.

Intervention de Vuille Côme: Merci, nous reprenons la séance, nous sommes toujours dans la discussion générale. Y a-t-il des interventions ?

Intervention de Morisod Carole: Encore une petite précision c'est que les micro-polluants qui vont être versés vont être versés dans le Rhône et dans un bassin versant. C'est-à-dire que les exigences au niveau fédéral sont plus strictes parce que ce ne sera pas pour 80 équivalents-habitants mais ça sera pour moins parce que justement ça part dans un bassin versant comme j'ai expliqué tout à l'heure, c'est 600'000 personnes qui boivent l'eau du lac Léman. Voilà, merci.

Intervention de Sotillo José: José Sotillo, Président de la commission. Dans notre rapport, nous mentionnons au point 6) vote final, l'unanimité des membres acceptent le rapport final en date du 22 mai. Nous recommandons à nos collègues du Conseil Général d'accepter ce projet avec la modification au sujet des panneaux solaires-voltaïques. Je demande au Conseil Municipal si le Conseil Municipal s'engage à mettre ces panneaux lors de la construction du bâtiment administratif.

Intervention de Vuille Côme : Je donne la parole à la municipalité !

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux, pour le Conseil communal, oui en effet, donc ça a été discuté en commission donc oui le projet de mettre des panneaux solaires est dans le projet, dans le concept pour le bâtiment administratif, oui.

Intervention de Vuille Côme: D'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. Je clos donc la discussion générale. Peuvent encore s'exprimer les Présidents des deux commissions et le représentant du Conseil Municipal. Ce n'est pas le cas, Monsieur Schmid ? Pas non plus et un représentant de la municipalité ? Pas le cas.

Donc nous allons passer au vote, je vous résume la procédure de vote, nous avons donc la proposition des commissions du Conseil Général qui retiennent la proposition du Conseil Municipal et donc un crédit d'engagement de 17 millions contre la proposition qui a été faite par Les Verts, par Madame Cretton, d'un crédit d'engagement à 18,3 millions. Donc nous allons faire un premier vote qui va opposer ces deux

CONSEIL GENERAL

propositions en vous rappelant que le préavis de la commission est prioritaire lors de la mise aux voix. Puis nous ferons un second vote pour demander si la solution gagnante est acceptée ou non. Est-ce que cela est clair pour tout le monde ? Je prie les scrutateurs de se lever ! Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition des commissions et un crédit d'engagement de 17 millions de francs sont priés de se manifester en levant la main. Ceux qui soutiennent la proposition 18,3 millions ? Merci. Abstention ?

Donc la proposition à 17 millions est retenue par 29 voix ; 7 voix pour la proposition à 18,3 millions, 4 abstentions. Nous allons maintenant voter pour l'approbation ou le refus de la proposition gagnante. Les Conseillers généraux qui approuvent un crédit d'engagement pour l'extension et l'agrandissement de la STEP de 17 millions sont priés de se manifester en levant la main ! Merci. Refus ? Des absentions ? Merci.

Donc le crédit d'engagement pour l'extension et l'agrandissement de la STEP de 17 millions est approuvé par 30 oui, 7 non, 3 abstentions. Nous allons passer maintenant au point 6 de l'ordre.

Intervention de Vieux Mikaël: Pardon, excusez-moi, Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal, je voulais remercier en fait tous les acteurs qui ont travaillé en fait pour ce dossier. Donc à savoir les commissions ad-hoc qui ont fait du très bon travail avec lesquelles on a pu vraiment creuser et voir toutes les complexités de ce dossier, je voulais aussi remercier le Bureau Holinger du travail accompli jusqu'à aujourd'hui, la longue route qui nous reste à faire et aussi par rapport au Bureau, à l'administration par rapport aux heures qu'ils passent sur ce dossier et aussi à mes collègues pour vraiment travailler le mieux possible sur ce dossier. Je vais libérer Monsieur Fasnacht et Monsieur Laurent pour qu'ils puissent rentrer chez eux, voilà. Merci.

6. Postulats

Intervention de Vuille Côme: Merci beaucoup, bonne rentrée aux représentants du Bureau Holinger. Nous allons donc passer maintenant au point 6 de l'ordre du jour, les postulats. Je vous rappelle la procédure concernant les postulats. D'abord, je passe la parole au premier signataire pour le développement, ensuite la discussion générale est ouverte, je vous demande d'annoncer si vous combattez ou non le postulat à cette occasion. Si le postulat n'est pas combattu par un membre du Conseil Général ou par la municipalité, le postulat est accepté tacitement. Sinon je clos la discussion et peuvent encore s'exprimer le premier signataire et le Conseil Municipal avant le vote.

6.1. postulat PLR par Thomas Birbaum "Easyvote" pour encourager la participation aux votations chez les 18-25 ans. Je passe la parole au premier signataire pour le développement du postulat.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le PLR, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, mes chers collègues. L'heure est grave ! Notre belle commune de Collombey-Muraz souffre d'un mal sournois, année après année nous apercevons ses conséquences. Ce mal est, vous l'aurez compris, le faible taux de participation aux votations et élections. L'abstention, chers amis, oui l'abstention ! Quoi de plus révélateur du mal-être démocratique que l'abstention. Ce désintérêt des citoyens, cette tentation de dire "de toute façon c'est pas ma voix qui va changer les choses" ! Et même, pour certains, une incompréhension de la politique qui mène au mépris de la chose publique. De 45 % de participation aux élections communales de 2012, notre taux est tombé à 40 % en 2016 voire même au-dessous. Année après année, cette tendance ne fait que décroître au même

CONSEIL GENERAL

rythme que la progression de la rubrique 31 des "biens et services", diront certains. Il n'y a pas de quoi pavoiser. La participation de notre commune est en toute queue de classement par rapport aux autres communes de ce canton. Notre démocratie va mal et avec elle, l'intégration. L'intégration passe aussi par l'intérêt de la chose publique, la sensibilisation aux actions prises pour l'intérêt général, pour l'intérêt de tous. Le travail que nous, qui sommes élus et dans cette salle un lundi soir, rendons pour la collectivité locale. Les médecins sont clairs, le diagnostic a été posé, notre commune souffre d'un mal démocratique et d'un désintérêt des citoyens pour la vie politique. Chers amis quand un patient est malade, les médecins recherchent un remède. Mais un remède qui a fait ses preuves, un remède qui lutte contre ce mal insidieux chez les passants semblables.

Voici la raison d'être de ce postulat : lutter contre l'abstention! Pour ce faire, lancé en 2012 par le Parlement Suisse des Jeunes, l'objectif du programme "easyvote" est celui de fournir aux jeunes, en complément des documents officiels, des informations vulgarisées, neutres et moins longues. Ce postulat a été spécifiquement développé dans le sens d'être ce remède. En effet selon une étude réalisée en 2014 par l'institut Gfs.Bern, la brochure "easyvote" est une des principales mesures de mobilisation plébiscitées par des jeunes interrogés. Par les jeunes et pour les jeunes, cette brochure avec une information vulgarisée ne manquera pas d'être appréciée, notamment par les électeurs exerçant pour la première fois leurs droits civiques du fait de leur jeune âge ou de leur récente naturalisation.

En effet, la complexité des objets et la non moins complexe explication offerte par les textes officiels encouragent un grand nombre d'électeurs à jeter leurs bulletins de vote à la poubelle. Du fait que la brochure "easyvote" est envoyée à la maison, elle favorise la discussion au sein de la famille et stimule l'ensemble, j'insiste là-dessus, l'ensemble de ses membres à s'intéresser aux votations et élections. Certains sceptiques dans cette salle penseront : C'est très bien de lutter contre l'abstention chez les jeunes mais pourquoi le faire au travers de ce programme "easyvote" et pourquoi pas une autre action ? Simplement parce que "easyvote" ça marche. Dans les villes de Lucerne et de Zürich où "easyvote" est actif depuis plusieurs années, le taux de participation des moins de 30 ans a augmenté respectivement de 16,1 % et de 2,8 %. Il y a un graphique ici, sur la ville de Lucerne qui est la ligne rouge, donc il y a la ligne rouge en haut qui montre que dès que la brochure "easyvote" a été introduite dans la ville de Lucerne, le petit pointillé, donc il y a deux courbes, la première courbe c'est la ville de Lucerne, la deuxième courbe c'est la ville de Saint-Gall donc je vous fais aussi les gestes, ensuite il y a la brochure "easyvote" qui est introduite puis d'un coup, la ville de Lucerne connaît un pic de participation qui monte même entre 60 et 70 % la première année dans laquelle la brochure "easyvote" est introduite. Je vais aller plus lentement, comme ça Véronique a le temps de faire tous les groupes politiques. Et ensuite, on a la ville de Saint-Gall qui elle n'a pas intégré, n'a pas envoyé la brochure "easyvote" à tous ces jeunes. La tendance qui reste toujours constante donc on voit qu'il y a un écart entre la participation de la ville de Lucerne qui a explosé par rapport à la ville de Saint-Gall, Lucerne qui a adopté ce programme "easyvote" et pas la ville de Saint-Gall. Merci Véronique.

Pour le Valais, de nombreuses communes valaisannes et romandes ont déjà franchi le pas, certaines conquises depuis plusieurs années d'autres sont encore en phase pilote. En effet ce n'est pas moins de 3'400 brochures qui sont distribuées dans 18 communes du Valais Romand. Ainsi pour notre commune de Collombey-Muraz, respectons notre devise : Soyons une commune à la pointe !

Ainsi mes chers collègues je vous prierai de soutenir ce postulat en demandant à l'Exécutif communal de réaliser l'étude sur la participation des jeunes de 18-25 ans de la commune au programme "easyvote" ainsi que son impact financier, il suffit pour cela de comparer le nombre de jeunes citoyens de Collombey-Muraz compris dans cette tranche d'âge avec les différentes variantes de prix proposées par le programme "easyvote". Ce postulat est un petit pas symbolique pour ce Conseil Général mais un bon de géant pour notre démocratie et c'est tous ensemble que nous lutterons contre l'abstention.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, je profite de préciser qu'à l'avenir si vous avez des graphiques ou des choses à projeter, n'hésitez pas à vous adresser à l'administration communale quelque temps avant, qu'on puisse tous voir de manière adéquate.

J'ouvre donc la discussion générale sur ce postulat. Prises de parole, le Conseil Municipal ?

Intervention de Buttet Yannick: Oui, merci Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames et Messieurs. Merci pour cette présentation qui décrit c'est vrai, un souci que nous partageons tous et ces préoccupations qui sont évoquées par le postulat sont partagées par le Conseil Municipal. Malheureusement cette proposition ne demande pas une analyse sur les moyens qui permettraient d'améliorer la participation des jeunes et des moins jeunes mais propose déjà une solution coûteuse et peu efficace, raison pour laquelle le Conseil Municipal combat ce postulat. Je tiens aussi à relever parce que le postulat en faisait allusion à l'enquête Gfs qui a été commandée par "easyvote" lui-même en 2014 et c'est vrai qu'il y a certains résultats qui étaient ressortis en 2014. Mais ce que le postulant oublie de dire c'est qu'il y a une nouvelle enquête Gfs, commandée par "easyvote" en 2016 et que les conclusions ne sont de loin pas aussi positives que ce qui était le cas deux ans auparavant.

Cette association elle-même a constaté que les premières sources d'informations pour motiver les jeunes à aller voter sont les parents et l'école, ce qui fait que "easyvote" comme association met aujourd'hui l'accent sur l'information dans les écoles et plus sur cette distribution de fascicule coûteuse auprès des jeunes de manière individuelle.

Donc là, il y a des modules qui ont été développés pour les jeunes qui peuvent être utilisés dans les écoles et qui n'amènent pas de surcoûts pour les collectivités. Accepter la solution proposée dans le postulat que nous traitons générerait des frais minimaux parce qu'on connaît les frais, vous pouvez aller sur le site "easyvote", vous voyez c'est Fr. 6.90 par jeune et par année si on ne prend pas de lettre d'accompagnement. On peut imaginer que si on veut faire les choses correctement il faille prendre la variante avec une lettre d'accompagnement ce qui monte, ce qui fait monter ce coût à Fr. 8.30 par personne et par année, pour obtenir finalement un fascicule qui reprend les éléments du fascicule officiel en les présentant de manière légèrement différente. Avec près de mille jeunes concernés dans notre commune, vous imaginez quel coût supplémentaire ça représente au niveau annuel pour un résultat peu sûr. Et c'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal combat ce postulat et dans le souci évoqué par le postulant et bien nous nous proposons de contacter les gens qui sont les mieux placés pour réussir à attirer les jeunes aux urnes, ce sont les jeunes eux-mêmes. Et de pouvoir donner un mandat, ou plutôt de questionner la nouvelle jeunesse de Collombey-Muraz, qui va être fondée cette semaine, de lui donner un mandat de lui poser la question sur la manière de pouvoir toucher les jeunes et les amener à voter en évitant d'avoir finalement des dépenses supplémentaires pour des projets qui sont remis en question par les initiants eux-mêmes de ce projet. Donc c'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal dit oui à l'encouragement aux jeunes à participer à la vie publique mais non au postulat qui implique un système coûteux et peu efficace.

Intervention de Vuille Côme: Y a-t-il d'autres interventions dans la salle ? Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Alors juste concernant les... qu'il existe différentes mesures pour lutter contre l'abstention oui tout à fait d'ailleurs au dernier Conseil Général et bien notre Conseillère générale Gabrielle Olloz en a justement parlé, donc c'est le concours "cinécivic". Il y a aussi différentes mesures par exemple des passages dans les classes d'ECCG, j'en ai fait plusieurs moi-même. Je suis aussi Président d'une

CONSEIL GENERAL

jeunesse donc je vois très concrètement comment les jeunes parlent de politique, comment ça les intéresse et nous quand on fait les présentations à des jeunes, on va tout le temps avec le matériel "easyvote" parce que c'est vraiment ça qu'ils comprennent et c'est aussi, vous avez parlé aussi du passage dans les classes d'école, ça aussi ça se fait, mais malheureusement par exemple les apprentis qui habitent sur la commune de Collombey-Muraz ils n'ont pas accès à ce système que les écoliers, pardon les étudiants du collège de St- Maurice ou les étudiants de l'ECCG eux ont accès et moi je trouve que c'est vraiment enfin le groupe PLR pense que c'est dommage qu'on n'implique pas aussi les apprentis par ce programme "easyvote".

Peut-être juste sur la jeunesse de Collombey-Muraz, donc la future jeunesse qui va être créée, les statuts je vais aller moi-même jeudi soir à l'assemblée générale de l'assemblée constitutive mais je ne pense pas qu'on peut leur confier comme ça un mandat, je pense pas que vous êtes bien placé pour parler pour les jeunes, au nom des jeunes, je pense que les jeunes sont suffisamment grands pour décider eux-mêmes ce qu'ils veulent mettre, ce qu'ils veulent faire dans leur statut, je ne sais pas, peut-être la jeunesse veut introduire une clause dans laquelle on ne parlera pas politique, je sais que c'est déjà le cas dans la fanfare Villageoise. Donc ça me semble un peu présomptueux de penser que les jeunes vont accepter comme ça un mandat qui est confié par le Conseil Municipal.

Donc voilà, pour moi et pour le groupe PLR vraiment, accepter ce postulat c'est donner un symbole fort, un symbole fort pour notre commune pour montrer qu'on prend le problème à bras le corps, qu'on s'engage et puis vu que le Conseil Municipal est ouvert à d'autres mesures pour lutter contre l'abstention chez les jeunes et bien je me ferai un plaisir de travailler avec le Conseil Municipal et tout le groupe PLR et je pense tous les Conseillers généraux travailleront ensemble avec le Conseil Municipal pour travailler d'autres projets, d'autres initiatives qui visent à lutter contre l'abstention, par exemple des passages dans les classes ou bien le concours "cinécivic" ou autre. Voilà merci de m'avoir écouté.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres interventions ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, alors bon, deux choses quand même ! La première des choses, je répète, donc la principale mesure et d'ailleurs vous l'avez évoqué lorsque vous avez développé votre postulat, c'est d'envoyer un fascicule à des jeunes, un fascicule qui finalement reprend les éléments du fascicule officiel en mettant des couleurs différentes, vous pouvez aller voir on a vu plusieurs, je crois que c'est un peu le cas, pour Fr. 8.30 par année par jeune. Alors c'est pas grand-chose, finalement on sait que l'argent qu'on dépense là, on ne le dépense par ailleurs. Mais alors surtout où je trouve un petit peu dommage, c'est de finalement parler déjà au nom des jeunes, en disant finalement que vous, vous êtes jeune alors vous savez vous ce que les jeunes veulent ! Et de ne pas laisser la chance au Conseil Municipal de contacter directement cette jeunesse qui veut se former, qui veut se fonder et qui veut apporter beaucoup à notre commune. Donc si on pense qu'aujourd'hui, la manière de toucher les jeunes c'est d'envoyer un fascicule avant une votation et puis qu'avec ça on aura résolu une grande partie de l'abstentionnisme, excusez-moi mais c'est totalement naïf ! Et je pense que les jeunes doivent venir avec des solutions novatrices. Je ne dis pas que c'est peut-être pas cette solution mais ce que je regrette dans votre postulat, c'est qu'il pose une bonne question, mais il veut déjà amener une réponse qui n'est peut-être pas la meilleure ! Et pourquoi ne pas laisser justement le Conseil, par l'intermédiaire de cette jeunesse, si elle refuse elle refuse ! On ne veut pas prendre position pour eux, si cette jeunesse refuse. Mais demander vraiment aux jeunes ce qu'ils veulent, leur laisser la parole et puis qu'eux viennent nous dire : Ben ok, peut-être qu'ils diront "easyvote" c'est la meilleure des choses, c'est exactement ce qu'on veut ! Peut-être qu'ils nous diront : on veut plutôt une présentation dans les classes. Même si les présentations auxquelles vous faites allusion sont à des niveaux qu'on ne trouve pas dans

CONSEIL GENERAL

notre commune. Je crois que nous, on a des élèves qui vont jusqu'au cycle d'orientation, peut-être qu'au cycle d'orientation il y aurait déjà une sensibilisation à faire, dans les niveaux inférieurs je ne suis pas certain qu'on puisse vraiment utiliser ce matériel là. Mais c'est exactement ce que vous dites, peut-être qu'on devrait aller toucher les apprentis ! Et là on attend des propositions des jeunes. Peut-être qu'on devrait aller toucher les étudiants ? Et d'avoir des contacts personnels, nous sommes persuadés du côté du Conseil Municipal que de simplement envoyer un courrier sans accompagner cela de mesures, de contacts personnels, de motivation eh bien c'est insuffisant. Donc de vouloir imposer une solution avant d'avoir analysé la problématique, ça ne nous paraît pas la bonne marche à suivre. Evidemment que si votre Conseil décide d'aller dans ce sens-là et bien nous enverrons ce fascicule et puis nous réfléchirons au niveau du Conseil, est-ce qu'il s'agit de prendre d'autres mesures ? De mandater quand même la jeunesse, même si vous ne semblez pas croire dans l'avenir de cette jeunesse de notre commune.

Intervention de Schmid Daniel: Daniel Schmid parti socialiste centre gauche, là, j'interviens au niveau technique. On n'est pas en train de voter pour ou contre "easyvote", mais on vote un postulat qui demande une étude ! Donc c'est quand même un peu différent. Moi, à la rigueur, je suis d'accord de voter oui à un postulat puis si après cinq, six mois on nous vient et on nous dit : Ben ça coûte exactement ça, ça, ça et ça il y a quatre votations par année ça fait tant, tant et tant, là, je peux à la rigueur refuser ça, mais personnellement je vais voter oui au postulat pour avoir les résultats de cette étude ! Mais pas forcément accepter le résultat après. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je donne déjà la parole à Monsieur Zürcher !

Intervention de Zürcher Cédric: Cédric Zürcher, alors j'ai été Président d'une société de jeunesse il y a un petit bout de temps maintenant et effectivement la politique n'y a absolument pas sa place. Ça c'est quelque chose qui est clair et net, je pense que de la part de la municipalité il faut passer à autre chose. Une société de jeunesse elle a pour but de gagner de l'argent d'une certaine manière en organisant des fêtes sur la commune, faire venir d'autres jeunes d'autres communes pour faire découvrir son territoire, profiter de cette caisse pour voyager dans le monde, faire des repas, voilà. ça c'est l'objectif d'une société de jeunesse en tout cas, celle que je présidais on tournait bien comme ça. Maintenant, "easyvote", c'est effectivement, c'est une solution là on vote effectivement pour un postulat. On peut toujours dire : Ha mais on pourrait faire ça, on pourrait faire d'autres choses, mais finalement on se rend compte qu'on fait rien et le problème qu'on voit dans les dernières votations c'est que le taux de participation il est faible. Donc finalement étudions ce postulat et puis votons plus tard ou peut-être que ça débouchera sur d'autres solutions, d'autres alternatives mais faisons quelque chose c'est important !

Intervention de Vuille Côme: Merci.

Intervention de Buttet Yannick: Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs alors je vais répondre aux deux éléments aussi à la question soulevée par Daniel Schmid, alors d'abord merci à Cédric Zürcher de nous avoir expliqué comment fonctionnent les jeunesses du canton de Vaud, je ne suis pas certain qu'ici elles auront choisi la même option pour fonctionner et je trouve dommage, mais c'est mon avis personnel, si des jeunes ne parlent pas de politique à mon avis il y a un problème ! Je ne parle pas de politique partisane. Je ne parle pas de politique partisane, mais si on n'arrive pas dans une société de jeunesse à parler des enjeux de société d'aujourd'hui, à mon avis elle rate sa cible si le seul but c'est d'aller se cuire tous les week-ends ensemble à mon avis, elle rate sa cible. Donc simplement de dire on a des activités

CONSEIL GENERAL

récréatives, je pense que c'est bien, ça fait partie bien sûr de la bonne entente, maintenant de limiter notre jeunesse simplement à ça, je pense que c'est une erreur mais je n'ai pas vu les statuts et puis si ça correspond pas aux statuts évidemment qu'on travaillera différemment. Maintenant, juste sur le fond de la chose peut-être que le Bureau aurait dû préciser au départ, on a eu cette discussion avec le Bureau, pour expliquer les raisons pour lesquelles la municipalité combat parfois des postulats même si elle soutient l'idée du Conseil Général. Parce que ce qu'on nous demande aujourd'hui c'est une analyse sur le système easyvote. Si vous nous donnez un mandat aujourd'hui d'analyser toutes les possibilités d'augmenter le taux de participation en particulier chez les jeunes et notamment la proposition d'easyvote, on est tout à fait favorables ! On n'a même pas besoin de voter, il n'y a pas de combat, et peut-être que le terme porte à confusion en disant on combat, on a discuté de ça avec le Bureau en disant c'est pas l'idée qu'on combat, c'est simplement l'analyse précise qui nous est demandée. Parce que pour nous c'est insuffisant de venir vous présenter les coûts et les bénéfices du système easyvote. C'est dans ce sens-là que la municipalité dit : finalement le coût là qui a été tiré il est un peu court. Nous on vous propose d'aller plus loin en intégrant la réflexion d'easyvote puis en intégrant les jeunes mais alors si ça vous dérange qu'on intègre la jeunesse on peut tout à fait demander à d'autres, aux aînés ou à d'autres la manière de toucher les jeunes mais l'idée de la municipalité c'est pas du tout de combattre l'idée ! Alors peut-être que là on doit trouver un moyen de pouvoir avancer ensemble, de dire : eh bien on élargit les postulats, on les accepte en les modifiant ou on les refuse mais la municipalité prend quand même un mandat ? Je pense que là, il y a une vraie réflexion de fond à avoir pour qu'on ne se trompe pas de cible dans le débat. Donc nous combattons l'idée de se restreindre à easyvote, nous sommes totalement favorables à l'idée de creuser toutes les pistes pour faire augmenter le taux de participation en particulier chez les jeunes.

Intervention de Vuille Côme: C'est à la suite de vos propos, c'est clair que, Monsieur Schmid, c'est clair que ce que nous votons ce soir c'est la conclusion qui est demandée donc que ce qui est demandé dans l'étude et puis bien sûr déjà les outils qui sont à disposition dans le Règlement, soit de transformer la conclusion soit de transformer aussi le postulat en interpellation dans une autre forme. Voilà, c'est pour vous rappeler les possibilités qui existent dans le Règlement. Est-ce qu'il y a encore des gens qui veulent s'exprimer avant la clôture de la discussion générale ? Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Oui, alors moi si jamais, je ne parle pas au nom des jeunes je reproche juste à vous de le faire, ça, c'est dit ! Je n'ai pas dit ça au niveau, comment que vous l'avez dit, que je ne croyais pas du tout en la jeunesse de Collombey-Muraz, je n'ai pas du tout dit ça. C'est comme vous avez aussi déformé mes propos sur ce que j'ai dit au niveau des comptes. Bon ça, passons, ça c'est dit. Vous avez dit que les décisions qui avaient été prises lors du budget 2016, comme quoi on voulait couper et puis après on n'avait plus assez de marge, mieux vaut, qu'il fallait garder une marge suffisante alors que moi, j'ai dit que les décisions qui avaient été prises lors du budget 2016 étaient pleinement logiques, compte tenu des chiffres budgétisés par le Conseil Municipal, alors qu'on avait finalement dégagé 2 millions supplémentaires donc c'est votre marge d'autofinancement qui avait été budgétisée qui avait poussé à faire ces coupes, et que nous, on trouvait ça dommage qu'il y avait 2 millions à la fin, on puise dans les comptes. Donc si il faut faire un budget c'est mieux d'avoir les vrais chiffres plutôt que se retrouver à la fin de l'année avec un surplus de 2 millions ! Sinon, donc l'initiative "easyvote" c'est lancé par le Parlement Suisse des Jeunes, donc ça c'est aussi important à rappeler c'est pas une équipe de fonctionnaires fédéraux qui se sont dit qu'on allait faire un projet pour les jeunes ! Et donc ça, mon postulat c'est vraiment une action concrète, une première étape qu'on peut lancer pour battre, pour combattre l'abstention chez les jeunes et ensuite je me ferai un plaisir pour le prochain postulat aussi de déposer, en accord avec plusieurs

CONSEIL GENERAL

partenaires, pour vraiment travailler sur tous les moyens pour lutter contre l'abstention et c'est pour ça que je vous propose à tous de soutenir ce postulat-là pour faire une étude sur la participation de nos jeunes au programme easyvote, ainsi que son coût financier.

Intervention de Vuille Côte: Merci, juste pour préciser, donc on reste bien sur la discussion concernant le postulat ce que je vous propose aussi comme il y a déjà eu plusieurs interventions de parole, c'est que s'il y a des autres personnes que le postulant ou la municipalité qui veulent s'exprimer le fassent encore, sinon je clos la discussion générale et après c'est une prise de parole si nécessaire pour le postulant, une pour la municipalité et ensuite on passe au vote. Donc est-ce qu'il y a des autres personnes qui veulent s'exprimer ? Oui, Monsieur Morisod !

Intervention de Morisod Florent: Florent Morisod pour Les Verts. Mesdames et Messieurs. Le développement dans les écoles d'easyvote ne signe pas forcément l'arrêt de la diffusion de la brochure, ces deux mesures sont complémentaires. De la même manière, la brochure toucherait l'ensemble des jeunes et non les futurs participants de la jeunesse de Collombey-Muraz uniquement. Une nouvelle fois, contacter la jeunesse, travailler avec et en parallèle distribuer la brochure peuvent être complémentaires. Nous nous réjouissons cependant que la commune ait à coeur d'appliquer des mesures visant à diminuer le taux d'abstention chez les jeunes. Le groupe les Verts soutient donc ce postulat du PLR et vous invite, chers collègues, à faire de même.

Intervention de Vuille Côte: Intervention dans la discussion générale ? Là je clos la discussion générale peuvent encore s'exprimer le premier signataire Monsieur Birbaum ? Et la municipalité Monsieur Buttet ?

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je pense que le postulat, on m'expliquera à quel moment j'ai voulu parler pour les jeunes ? On me reproche ou reproche à la municipalité de vouloir s'adresser aux jeunes pour être à l'écoute justement de leurs préoccupations ! Mais bon, je vois que ça pose problème ! Moi, juste la dernière remarque c'est juste, c'est complémentaire, on pense aussi ça ! Ce qu'on pense c'est qu'easyvote est insuffisant. Donc c'est un petit peu dommage de nous donner ce mandat, de revenir avec un postulat dans six mois ou une année avec une réponse au postulat qui va analyser uniquement la question d'easyvote, qui amène des éléments positifs, easyvote c'est très positif ! Nous ce qu'on se pose comme question c'est dire, est-ce que l'envoi de la brochure est pas heu, le coût bénéfice est-ce qu'il n'y a pas d'autres mesures à développer plutôt que ça ? Alors on peut en prendre d'autres ? On peut très bien investir Fr. 8 à 10'000.-- dans cette action et puis renoncer à d'autres ! Ou alors ajouter d'autres également. Ce qu'on dit de nouveau c'est qu'on veut intégrer et pousser les jeunes à voter davantage mais aussi les moins jeunes ! Mais que simplement c'est dommage de venir d'emblée avec une solution qui nous paraît pas la plus efficace. Donc c'est vraiment dans ce sens-là, on est favorable au développement peut-être d'easyvote, peut-être d'autres mesures, mais c'est dommage de venir avec la réponse avant qu'on ait analysé la question. Mais je vous rassure et je tiens à rassurer tout de suite Thomas Birbaum, c'est qu'il n'aura pas besoin de déposer un nouveau postulat pour que la commune travaille. Donc dans tous les cas nous allons contacter la jeunesse de Collombey-Muraz pour lui demander si elle est intéressée à nous amener des idées, pour intéresser les jeunes et les moins jeunes à la politique.

Intervention de Vuille Côte: Merci, nous allons donc passer au vote, je prie les scrutateurs de se lever ! Ceux qui acceptent le postulat sont priés de se manifester par main levée ? Ceux qui le refusent ! Merci.

CONSEIL GENERAL

Nous nous retrouvons dans un cas d'égalité, 19 voix pour le postulat, 19 voix contre le postulat, 2 abstentions. Selon le Règlement il appartient au Président du Conseil Général de trancher. Ha, il ne peut pas s'abstenir donc je soutiens le postulat donc par 20 voix contre 19 et 2 abstentions le postulat est accepté.

6.2. Valorisation de nos petites et moyennes entreprises (RETIRE)

6.2. Postulat Joël Parvex et cosignataires "valorisation de nos petites et moyennes entreprises". Ce postulat a été retiré par son auteur en séance du Bureau.

Point 7, donc nous passons au point 7 de l'ordre du jour : développements de trois interpellations.

7. Interpellations

Je vous rappelle la procédure concernant les interpellations. D'abord je passe la parole au premier signataire, pour qu'il nous donne connaissance de son interpellation. Le Conseil Municipal donne sa réponse. La discussion générale n'est pas ouverte, sauf demande de cinq membres ou d'un chef de groupe et vote. Enfin, l'interpellant a le droit de reprendre la parole pour indiquer s'il est satisfait ou non avec la réponse donnée.

7.1. Interpellation PLR par Maryline Hohenauer "pose d'un filet de protection entre l'école du Corbier - Rails CFF". Je passe la parole à la première signataire.

7.1. Pose d'un filet de protection entre l'école du Corbier / rail CFF

Intervention de Hohenauer Maryline: Maryline Hohenauer pour le PLR. Alors le titre, c'est "pose d'un filet de protection entre l'école du Corbier et le rail CFF". A Collombey l'école du Corbier se situe à proximité direct de la ligne CFF du Tonkin. Le terrain de sport où les enfants jouent à la balle foot, basket longe les rails. Actuellement un simple treillis mesurant environ 1m50 sépare la cour d'école des rails. Cette situation cause régulièrement des soucis avec les ballons perdus. Il n'est pas rare de voir des élèves franchissant le treillis pour accéder aux rails. Parfois ils n'osent pas et ce sont des instituteurs qui vont chercher les ballons. Il a même été vu un instituteur qui porte un enfant pour qu'il aille récupérer le ballon convoité. Cette situation est grave et ne peut pas continuer. Les CFF sont clairs, il est interdit de pénétrer sur les voies et les personnes qui le font sont entièrement responsables. Évitions un drame avec un acte simple : Poser un treillis de plusieurs mètres de hauteur, comme on en trouve aux abords des terrains de foot et autres cours d'école. En conclusion, dans un but de prévention, nous demandons à la municipalité, si cela est possible, de mettre en place un treillis suffisamment haut pour qu'il ne soit pas franchissable et qu'il arrête les ballons perdus, comme il en existe dans plusieurs lieux où des places de jeux qui jouxtent les rails et les routes, entre autres de notre commune. Voilà, merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole au Conseil Municipal.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Turin Olivier: Olivier Turin, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, les travaux publics ont d'ores et déjà prévu dans leur planning 2017 de rehausser le treillis actuel durant les vacances d'été et sur un linéaire d'environ 80 mètres. Donc ils possèdent déjà les tubes, le treillis, la hauteur qui est planifiée qui sera de 2 mètres, elle aura pour vocation première d'empêcher que les gens enjambent le treillis et qu'ils coupent à travers les rails. Bien sûr que ce rehaussement devra aussi contribuer à réduire le nombre de ballons sur les voies, et puis il est enfin noté que le terrain de basket se situe entre 10 et 15 mètres par rapport à ce futur treillis de 2 mètres de haut, on espère que l'effet sera positif.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que l'interpellante désire exprimer sa satisfaction ou non ?

Intervention de Hohenauer Maryline: Oui, alors Monsieur Turin, je vous remercie pour votre réponse, je suis enchantée de savoir que vous allez rehausser le treillis, vu que nous avons des parents d'élèves et des professeurs dans la salle, je leur demande d'observer si 2 mètres de haut sont suffisants pour éviter les balles perdues. A ma connaissance c'est beaucoup plus haut, ce qui est mis, par exemple aux Perraires ou dans d'autres communes. Mais je salue ce premier pas et je me réjouis de voir moins de personne sur les rails. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Nous passons au point 7.2 Interpellation Parti Socialiste-Centre Gauche, par Madeleine Delarze, "Chauffage à distance (CAD) – garantie du prix". Je passe la parole à la première signataire.

7.2. Chauffage à distance (CAD) – garantie du prix

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze. Notre interpellation parle du chauffage à distance dont 5'500 foyers de Collombey et Monthey confondus sont bénéficiaires. Ce chauffage est considéré par Satom, le fournisseur comme une énergie propre ayant de multiples avantages et d'un coût indépendant des fluctuations des hydrocarbures. Satom garantit encore un prix du chauffage en-dessous du prix du chauffage au gaz, électrique ou à mazout. Le Règlement communal du CAD le mentionne également. Le prix en vigueur pour le 99 % des abonnés du CAD s'élève à 9 centimes pour les habitants de Collombey et à 8,5 centimes pour les habitants de Monthey. Le prix du mazout a fortement baissé depuis 2014, il est à 7 centimes de KW, actuellement. Nous aimerions savoir si une autorité ou un organisme de surveillance a été créé pour veiller à la garantie de prix et à l'application du Règlement ? Qui détermine les coûts et avec quels critères ? Si les informations seront portées à la connaissance des consommateurs du chauffage à distance de notre commune ? Merci pour vos réponses.

Intervention de Vuille Côme: Je passe la parole au Conseil Municipal.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame la Conseillère générale, alors je vais reprendre vos trois questions dans l'ordre. D'abord est-ce qu'il y a une autorité ou un organisme de surveillance qui a été créé pour veiller au respect de la garantie de prix à l'application des Règlements ? Eh bien non, c'est le Conseil Municipal qui a la compétence de contrôler le respect de cette garantie. Le respect de cette garantie dans la pratique eh bien vous le savez, vous l'avez dit vous-même, les tarifs sont fixés dans un Règlement. Puis il s'agit de contrôler qu'ils soient toujours selon les engagements qui ont été pris, que les prix globaux du chauffage soient moins chers que les prix d'un

CONSEIL GENERAL

chauffage à gaz ou au mazout. Donc on ne parle pas de Kilowatt-heure, juste pour rappel pour ceux qui étaient peut-être pas là à l'époque, donc on ne parle pas du prix du Kilowatt-heure, mais on parle du prix global, des coûts globaux du chauffage, au chauffage à distance ou alors au gaz et au mazout. Et là il y a des études régulières qui sont effectuées par des bureaux neutres pour s'assurer du respect de cette obligation, la dernière étude a été effectuée en 2016 par le Bureau Planair, qui confirmait que malgré la baisse du prix du gaz et du mazout eh bien le chauffage à distance reste meilleur marché et respecte les engagements qui ont été pris par rapport à la commune de Collombey-Muraz.

Vous avez demandé aussi quelle instance détermine les coûts et avec quels critères ? Je crois que ça c'est fixé de manière claire dans le Règlement et puis sinon eh bien il y a, donc dans le Règlement communal sur le chauffage à distance qui avait été approuvé en 2009 par l'assemblée primaire puis les tarifs précis, les conditions commerciales se trouvent sur le site de la Satom et c'est aussi la réponse que je donne à votre dernière question : Est-ce que les informations seront portées finalement à la connaissance du consommateur ? Eh bien les informations concernant les tarifs, les coûts ainsi de suite et les conditions commerciales sont toutes soit sur le site de la commune soit sur le site de la Satom.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que Mme Delarze désire s'exprimer ?

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, juste pour dire que j'ai bien entendu, c'est en ordre, j'accepte.

Intervention de Vuille Côme: Merci, 7.3. Interpellation parti socialiste-centre gauche par Madeleine Delarze "PGEE (Plan Général d'évacuation des Eaux)". Je passe la parole à la première signataire.

7.3. PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux)

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze, cette interpellation concerne le plan général d'évacuation des eaux qui a été élaboré en collaboration entre le service cantonal de la protection de l'environnement et l'association suisse professionnelle des eaux. Sur le site du canton du Valais, voir PGEE, il est dit que c'est aux communes d'exploiter et de pérenniser le PGEE une fois que celui-ci est réalisé. Un explicatif a été trouvé sur le site de notre commune, il date de 2009.

Nous demandons comment se présente le PGEE aujourd'hui en 2017, comment le Conseil Municipal le gère, de quelle façon, avec quelles priorités et quels en sont les coûts. S'il est possible de l'expliquer lors d'un plénum du Conseil Général et si les habitants seront eux aussi informés, de même nous demandons si le Règlement des eaux propres et usées datant de 1981 va être remis à jour. Merci pour votre réponse.

Intervention de Vuille Côme: Parole au Conseil Municipal.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Donc je vais reprendre vos questions une après l'autre comme ça, c'est plus simple de répondre. Donc la première : Comment se présente en 2017 le PGEE ? Le PGEE dans notre commune, donc à savoir que ces documents plutôt pas ce document sont en fait un instrument de travail à l'intention du Conseil Municipal. Ils s'articulent en fait autour de trois axes principaux je pourrais dire, donc le premier c'est vraiment un état des lieux au niveau de la commune. Une proposition de stratégie, un concept général et les suggestions d'interventions ou d'améliorations. Donc ce plan général d'évacuation des eaux nous aide en fait à travailler comme un fil

CONSEIL GENERAL

rouge. Pour vous montrer j'ai pris le carton en fait de qu'est-ce que c'est le PGEE ? Donc en fait, c'est un ensemble de rapports de cartes et de dossiers qui reprend en fait toutes les études faites par plusieurs bureaux, géomètres géologues et ingénieurs et en fait, c'est l'ensemble en fait des documents qui sont dans ce carton qui forme en fait le PGEE. Donc par exemple pour la STEP, le Bureau Holinger ont eu à disposition ces documents. Ils n'auront pas spécialement apporté beaucoup d'informations comme peut-être en venant à la question numéro deux, donc à l'heure de l'extension de la STEP, la présentation de ce plan au plénum ne serait-elle pas de bon aloi afin de comprendre comment le Conseil Municipal gère la situation, avec quelles priorités et de quelle façon et quels sont les coûts ? Donc dans le cas de la STEP donc en somme ces documents ont été remis au Bureau Holinger, donc en fait, on trouve en fait pas beaucoup d'informations liées à la STEP on parle plutôt des eaux parasites. Donc vous avez une carte en fait qui a été affichée, c'est plutôt en fait on explique en fait quelles sont les régions où, donc par la partie verte c'est là où on demande en fait l'infiltration de l'eau dans le sol et en bleu c'est plutôt où on fait la collecte pour retourner vers un exécutoire.

Voilà donc c'est plutôt sur la question des eaux parasites que le PGEE relate mais pas vraiment par rapport à la STEP. Ensuite 3 : Est-ce qu'un nouveau Règlement communal des eaux propres et des eaux usées est prévu ? Donc oui un nouveau Règlement sur les eaux usées est en cours de travail. C'est pas vraiment le Règlement qui nous a fait en fait attendre encore jusqu'à aujourd'hui mais c'est plutôt le calcul du coût par rapport à la taxe sur les eaux usées et tout ça. Donc on attendait vraiment d'avoir encore ce soir les informations nécessaires de savoir quelle serait la décision de ce plénum et ensuite de pouvoir travailler sur un calcul de coûts, ce qui vient d'être annexé en fait à ce Règlement. Et pour tout ce qui est les eaux usées donc à moyen terme il y aura certainement une réflexion à avoir par rapport à ce Règlement mais pas tout de suite.

La population certainement ignorant de cette grande étude pourrait-t-elle être informée à nouveau par le biais des Colombes & Muraille, pourquoi pas ? Donc où je vous ai montré avant en fait c'est pas vraiment un plan mais c'est vraiment un ensemble de rapports et de documents, donc c'est vrai que par rapport au travail qu'on va établir ces prochaines années autant sur les eaux usées, plutôt sur le travail des eaux parasites, pourquoi pas le communiquer ? C'est important je pense de présenter aussi peut-être à la population le travail qui est effectué je veux dire aujourd'hui par rapport aux nouveautés qu'on a pour régler les problèmes d'infiltration d'eau de la nappe et ainsi de suite, donc pourquoi pas, oui, de regarder dans un Colombes & Muraille prochain, de parler de cette problématique mais aussi peut-être d'en parler un peu de la STEP et du gros projet qu'on a décidé ce soir. Voilà, merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, l'interpellante désire s'exprimer ?

Intervention de Vuille Côme: Je passe donc au point 8 de l'ordre du jour, à savoir : les Informations de l'Exécutif. Dans un premier temps, le Conseil Municipal apportera les compléments promis aux trois interpellations développées lors du dernier plénum. Comme annoncé, les interpellants auront ensuite un droit de réponse.

8. Informations de l'Exécutif

8.11 Interpellation parti socialiste - centre gauche par Madeleine Delarze "Gyrophares sur la ligne AOMC". Je passe la parole au Conseil Municipal pour la réponse.

CONSEIL GENERAL

8.11. Gyrophares sur la ligne AOMC

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal. Donc par rapport à l'interpellation qui a été faite par rapport aux compléments d'informations donc nous avons interpellé en fait les TPC à ce sujet. Donc comme il y a eu du temps qui s'est passé entre deux, on a profité de leur envoyer un petit courrier pour expliquer un peu la problématique. Nous avons la chance d'avoir eu la réponse donc on l'a reçue, elle est datée du 16 juin 2017, dans lequel en fait il fait référence qu'actuellement l'AOMC elle circule à un endroit en mode "chemin de fer routier sur site banalisé".

Donc les équipements qui sont demandés, ne sont autorisés que et uniquement autorisés lorsque le chemin de fer circule en mode train. Donc c'est vrai que par rapport aux références qui sont faites au niveau de la loi, il y a en fait la distinction qui se fait en train, chemin de fer routier sur un site banalisé et un chemin de fer qui circule en mode train. Et donc la présence de l'AOMC à cet endroit étant temporaire les TPC relèvent comme quoi c'est disproportionné d'investir une telle installation active et qu'elle ne pourra ... être reprise par rapport au déplacement de la voie. Donc pour eux, aujourd'hui ils trouvent ça disproportionné de faire ce genre de travaux pour une courte durée. Voilà merci.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole à Madame Delarze pour son droit de réponse.

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze. Alors eh bien j'aurais bien aimé dire que la réponse nous satisfait, mais malheureusement c'est pas du tout le cas. Alors en mode train, voilà, je veux dire ça ne répond pas à, enfin, les TPC, ont répondu eh bien voilà, ils ne donnent pas une réponse satisfaisante aux personnes qui craignent ces trains, les accidents réguliers se passent et puis les dangers pour les malentendants, pour les piétons en général, les problèmes pour les cyclistes, les automobilistes, ces croisements doivent être sécurisés, ils ne donnent aucune solution. Cela ne me satisfait pas, je trouve que c'est difficile de comprendre et d'entendre une réponse ainsi donc on parle des changements de lignes de l'AOMC ça commence, les travaux vont commencer en 2019. Ça va durer trois ans, les problèmes restent donc il nous faudrait, il nous faudra accepter un accident grave, voire mortel comme à Monthey pour que quelque chose se fasse, que des décisions immédiates soient prises. Je ne suis pas satisfaite. Je trouve que c'est un peu facile que les TPC répondent ça.

Intervention de Vieux Mikaël: Mikaël Vieux pour le Conseil Municipal, je dirai que malheureusement on a, comme on vous a déjà dit, pas beaucoup de moyens pour agir sur ce dossier puis on prend la réponse aussi comme vous. Et donc voilà. Merci.

Intervention de Vuille Côte: Point 12. Interpellation PLR par Maryline Hohenhauer « Accompagnement du citoyen vers la taxe au sac ». Je passe la parole au Conseil Municipal pour la réponse.

8.12. Accompagnement du citoyen vers la taxe au sac

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, en réponse à l'interpellation "Accompagnement du citoyen vers la taxe au sac", voici la réponse qui vous est faite, tous les éléments n'ayant pas encore été finalisés lors de la séance du Conseil Général du 8 mai dernier, il avait été décidé de reporter la réponse à cette interpellation lors de la séance plénière de ce soir. Dans le souci de sensibiliser les habitants de notre commune à l'introduction de la taxe au sac et au tri des déchets le

CONSEIL GENERAL

Conseil Municipal a désormais entériné un programme de sensibilisation et de communication, ainsi qu'un calendrier défini de mise en place. Ce programme comprend les différentes mesures suivantes : d'une part la création d'une page internet permanente dédiée à la question des déchets. Cette page contiendra diverses informations concernant la taxe au sac, le tri des déchets ainsi que l'organisation des collectes. Elle se verra également évolutive en fonction de l'actualité relative à la thématique des déchets. Cette page internet "spécial déchets" sera mise en ligne pour la rentrée, à la fin du mois d'août. Ensuite au début novembre une information ciblée sera envoyée aux différents acteurs concernés tels que les ménages, les entreprises, les commerces et les sociétés locales. Des informations spécifiques seront transmises concernant la taxe au sac, l'introduction de la collecte des déchets verts dès le mois de mars 2018 ainsi que la collecte des ordures ménagères par quartiers, en particulier pour les habitants des Neyres, Collombey-le-Grand et Illarsaz. Est également prévu l'ouverture dès janvier 2018 d'une hotline auprès de l'administration communale afin de pouvoir répondre aux questions liées à la taxe au sac et à la gestion des déchets. De plus, un dossier spécial déchets est d'ores et déjà prévu pour l'édition du journal communal de février 2018. Le Conseil Municipal est également convaincu que le meilleur moyen de changer les habitudes et d'adopter les bons réflexes, en terme de tri des déchets est de toucher les enfants, qui sont les adultes de demain et surtout des messagers efficaces auprès des parents. A cet effet, une réflexion est en cours en collaboration avec les écoles et les structures jeunesse pour la mise en place de mesures de sensibilisations particulières destinées aux enfants durant l'année 2018. A noter encore finalement au niveau régional qu'une campagne de communication par l'antenne région Valais romand est attendue pour l'automne avec entre autre, la création d'un site internet dédié au tri des déchets.

Intervention de Vuille Côte: Merci, je passe la parole à Madame Hohenauer pour son droit de réponse.

Intervention de Hohenauer Maryline: Maryline Hohenauer, je vous remercie beaucoup pour cette réponse très complète qui m'intéresse tant dans son contenu qu'au calendrier qui est décidé, j'aimerais juste sensibiliser, bien pouvoir remettre en valeur tout ce que l'on peut faire avant d'éliminer, c'est-à-dire quand on achète, comment on peut consommer différemment. J'avais développé mon interpellation la dernière fois avec plein de pistes qui fonctionnent très bien ailleurs, alors je vous remercie pour tout cela. Par rapport à la Satom, cette année il n'y a que les 8 H donc les sixièmes primaires qui ont été faire une visite à la Satom. Les autres n'ont pas eu de visite ou de sensibilisation en classe, ou alors au bon vouloir des professeurs, donc je suis enchantée de voir que cela va être plus remis en valeur. Lors de la présentation publique à la population, Monsieur Buttet avait parlé en réponse à une question sur le ramassage des restes de nourriture et avait parlé de l'essai qui se faisait actuellement à Massongex alors pour information, ce n'est pas un échec. A Massongex, les ramassages des restes de nourriture ont eu un véritable succès, la Satom a été enchantée et a installé pour le petit village de Massongex, sept containers supplémentaires pour les restes qui sont acheminés après pour le traitement du biogaz, donc c'est quelque chose qui marche et, pourquoi pas, à creuser pour notre grande commune. Voilà, merci beaucoup encore pour ces réponses.

Intervention de Vuille Côte: Voilà, donc le point 8.13 Interpellation Les Verts par Carole Morisod, "Exigences d'un démantèlement de la Raffinerie Tamoil". Je passe la parole au Conseil Municipal pour la réponse.

8.13. Exigence d'un démantèlement de la raffinerie TAMOIL

CONSEIL GENERAL

Intervention de Buttet Yannick: Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame la Conseillère générale je vais reprendre vos questions pour pouvoir y répondre. Donc en réponse à votre interpellation, la première question est-ce que la garantie financière concernant la couverture des frais de démantèlement des installations et de remise en état complète des lieux conformément à l'état initial a été obtenue et si oui, à combien s'élève-t-elle ? En toute transparence le Conseil Municipal a négocié un accord avec la société Tamoil. Toutefois il s'est engagé à conserver la confidentialité sur le contenu de cet accord afin d'assurer une communication commune avec l'entreprise après sa signature. Donc nous devons encore vous demander d'attendre quelque peu avant de pouvoir vous donner les détails de cet accord. Y a-t-il un éventuel repreneur et un redémarrage est-il encore possible ? Eh bien ça, je crois que Tamoil SA, restant une entreprise privée il faut plutôt se tourner vers l'entreprise pour avoir la réponse à cette question. Est-ce que la municipalité a entrepris des discussions ou des démarches avec le promoteur souhaitant réaliser une ville de 20'000 habitants sur ce site ? Alors le Conseil Municipal n'a reçu aucune demande qui concernerait la construction d'une ville de 20'000 habitants et je dois avouer que nous n'avons pas pour habitude de réagir à chaque communication erronée ou exagérée sur notre commune. Par contre, un contact a eu lieu afin de connaître le positionnement de notre commune en cas de choix de ce site comme village olympique. Donc le Conseil Municipal a dit voir positivement l'intégration de notre commune dans un éventuel projet olympique tout en fixant trois conditions :

La première, la commune de Collombey-Muraz ne financera aucune part de cet éventuel projet. Nous souhaitons être intégrés pleinement dans le projet s'il devait se développer et enfin nous souhaitons savoir avant toute réalisation quelle utilisation future serait prévue pour ces locaux. En clair, même si ce projet reste très hypothétique le Conseil Municipal ne veut pas d'une zone constituée uniquement de logements, qui accroîtrait les problématiques infrastructurelles sans contribuer à améliorer la qualité de vie dans notre commune.

Et pour votre dernière question, quel délai la municipalité entend-elle fixer à la société Tamoil pour démanteler et remettre en état le site industriel de façon complète et à partir de quelle date et en l'état les conditions légales auxquelles vous faites allusion, que vous évoquez partiellement dans votre interpellation, qui permettraient d'imposer un démantèlement ne sont actuellement pas remplies. Donc ces conditions légales ne sont aujourd'hui pas remplies et par ailleurs, le délai fixé par le Conseil d'Etat auquel vous faites aussi allusion n'échoit qu'en 2020. Ce qui est sûr, c'est que dans tous les cas le Conseil Municipal suit de près l'évolution de ce dossier de manière à faire de cette zone une zone de développement futur pour les activités économiques et par conséquent pour le développement surtout de l'emploi dans notre région.

Intervention de Vuille Côme: Je donne la parole à Madame Morisod pour son droit de réponse.

Intervention de Morisod Carole: Carole Morisod pour Les Verts. Bon, pour la première question confidentialité en attente, je trouve, bon j'attendrai comme tout le monde, comme vous et moi on attendra une réponse par rapport à cette première question. Au niveau du délai, quelles sont les conditions qui ne sont pas remplies, vous avez évoqué comme quoi il y a des conditions qui ne sont pas remplies pour pouvoir fixer un délai ! Il y avait le Conseil d'Etat qui avait proposé un délai, de fixer un délai de 5 ans après la fermeture de la Raffinerie. Mais c'était qu'une proposition puisque ça ne concerne que la commune en somme, c'est la commune qui peut fixer ces délais. Alors si vous pouvez m'éclairer par rapport à, par rapport à ces conditions. Et puis au niveau du projet olympique, les 20'000 habitants c'était Monsieur Constantin qui en avait carrément parlé dans les médias, à la presse etc. et lui voulait carrément faire un village olympique. Donc voilà. Donc c'est pas, j'ai pas inventé donc c'est paru dans les médias, tout

CONSEIL GENERAL

Le monde a pu le lire, il voulait faire ce village olympique. C'était un projet plutôt immobilier qu'un projet économique donc ça me rassure d'entendre que vous n'êtes pas favorables à un projet totalement immobilier mais aussi faire quelque chose au niveau, sur ces terrains, au niveau économique. Bon, se tourner vers l'entreprise ça me paraît un petit peu difficile. Je pensais quand même que la commune pourrait éventuellement nous dire, puisque vous êtes quand même impliqués dans cette entreprise de savoir si il y a toujours une solution d'un éventuel repreneur ou si la commune souhaite qu'il y ait un éventuel repreneur ? Ou, actuellement vous ne le souhaitez plus et vous souhaitez tourner la page pour éventuellement faire un autre développement sur ce site merci.

Intervention de Vuille Côme: Vous avez posé les questions complémentaires, donc la municipalité pourra soit y répondre peut-être dans les questions ou à la prochaine séance mais pour pouvoir rester sur ce point si elle peut déjà répondre elle peut s'exprimer, mais c'est considéré comme des questions.

Intervention de Buttet Yannick: Bon, volontiers Monsieur, le Président, je pense qu'on doit de nouveau clarifier aussi le processus. Si dans les interpellations il y a des questions complémentaires ou pas, ou alors je pense que ça, c'est un élément aussi très important pour la suite. Alors on peut répondre très facilement. Je prends un peu dans le désordre, alors tout d'abord la question de l'éventuel repreneur. Franchement, vous avez dit, la commune est impliquée dans cette entreprise. Ce n'est pas du tout le cas ! Donc c'est une entreprise privée qui a peut-être des contacts avec des repreneurs sur toute la planète, vous savez que les repreneurs on ne les trouve pas tellement au coin d'une rue pour une raffinerie et puis nous eh bien on reste attentifs aux éventuelles propositions qui viendraient par l'entreprise. Aujourd'hui je pense que le Conseil Municipal peut pas vous dire on ne veut pas de repreneur ou on veut un repreneur. Aujourd'hui la situation elle est telle qu'il n'y a pas de repreneur connu à notre avis et puis qu'il faudrait plutôt demander, c'est pour ça qu'on vous dit : demandez plutôt à l'entreprise. Nous, on est dans la même situation que vous ! On ne boit pas le café tous les matins avec les représentants de l'entreprise Tamoil. En parallèle sur la ville, donc la ville c'est vrai, ça a été dit dans la presse mais maintenant on ne peut empêcher les gens de dire des bêtises dans la presse. Je ne pense pas que ce soit à nous à réagir à chaque communication qui est faite comme on vous l'a répondu de manière exagérée ou erronée. Juste pour votre information 20'000 c'est pas le village olympique. Un village olympique c'est, d'après ce qui nous a été dit, environ 6'500 donc là on allait beaucoup plus loin et je crois qu'on a pu vous répondre que nous ne voulions pas uniquement de logements de ce projet immobilier. On est très attentifs et on ne veut pas de ça. Donc ça, je crois que l'on a répondu d'une manière très très claire et puis sur le reste, sur les conditions qui ne sont pas remplies, c'est pas les conditions pour fixer un délai qui ne sont pas remplies. Donc un délai pour démonter la Raffinerie. Donc là, je ne vais pas vous citer tous les critères juridiques je peux vous les donner donc mais en fait il faudrait qu'il y ait une atteinte à la sécurité ou une atteinte à l'environnement ou une atteinte au paysage. Et ce qui avait été discuté à l'époque avec les juristes notamment du canton, c'est qu'il n'y a aucune de ces conditions qui aujourd'hui est remplie. Il n'y a aucune de ces conditions qui aujourd'hui est remplie, on voulait se baser pour être aussi très transparents sur l'atteinte au paysage et puis on nous a dit : bon mais regardez un peu autour de vous, dans la région chablaisienne il y a aussi d'autres cheminées donc en l'état aujourd'hui, surtout que le canton a donné un délai en 2020. Donc on peut même pas s'appuyer sur ce délai que le canton a donné, l'entreprise va dire: mais attendez ! Vous venez mettre la pression alors que le canton nous a dit qu'on avait encore deux ans et demi pour nous retourner et trouver un éventuel repreneur. Donc en l'état aujourd'hui, il n'y a pas de conditions légales remplies pour imposer un démantèlement. Aujourd'hui on reste en contact comme on peut avec l'entreprise, on suit le développement de ce secteur avec les objectifs, je vous l'ai dit tout à l'heure, d'en faire une zone de développement économique, une zone d'emplois aussi pour notre commune et aussi pour l'ensemble de

CONSEIL GENERAL

notre région parce que c'est des secteurs essentiels et stratégiques non seulement pour la commune de Collombey-Muraz, pour le Chablais, mais même pour la suisse romande.

Intervention de Vuille Côme: Merci, il est 22 heures 34 je vous rappelle l'Article 30 de notre Règlement que les séances durent trois heures au maximum. Le Conseil Général peut décider de prolonger la séance, si celle-ci n'est pas prolongée elle est repoussée au lendemain soir. Donc je soumetts au vote. Ceux qui veulent prolonger la séance sont priés de se manifester en levant la main ! Ceux qui refusent, les abstentions ? Merci.

Nous passons donc au point 8.2 Autres informations de l'exécutif. Je passe la parole au Conseil Municipal. Il n'y a pas d'autres informations. Nous arrivons au point 9. Questions. Je passe la parole à l'assemblée pour les questions. Madame Cretton !

9. Questions

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, pour les Verts, je vais faire bref. Le 21 mai, la population a refusé le Règlement sur les vignettes de stationnement. Ma question elle est la suivante : Le Conseil Municipal va-t-il modifier sa politique de stationnement au vu de ce résultat ? Merci.

Intervention de Vuille Côme : Merci, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Jean-Luc Planchamp pour la municipalité. Mesdames et Messieurs je crois que vous l'avez dit vous-même, le peuple a refusé le Règlement sur les vignettes mais on a toujours dit que la politique de stationnement on allait la mettre en place et on va la mettre en place indépendamment du résultat du vote.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Oui, Madame Cretton !

Intervention de Cretton Nathalie: Nathalie Cretton, mon souci c'est pour les voitures, enfin pour les personnes qui vont venir travailler sur la commune. Ils n'auront pas le droit à des vignettes donc je ne sais pas, les gens qui ont voté contre ce Règlement sur les vignettes eh bien elles vont essayer d'expliquer aux gens qui travaillent sur la commune comme quoi et bien ils ne pourront pas laisser leur voiture.

Intervention de Planchamp Jean-Luc: Merci, je vais vite répondre parce que c'est très clair, la réponse c'est eh bien nous, nous allons proposer une solution pour justement ces personnes qui travaillent sur la commune, pour ceux qui prendraient le train, je crois que le résultat il était très clair à 60 %, la population a dit non. Je pense qu'il faudra que ces gens-là s'adressent à ceux qui ont lancé ce référendum et puis ces gens-là vont leur expliquer.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres questions ? Madame Chervaz !

Intervention de Chervaz Véronique: Oui Véronique Chervaz, alors au lieu dit la Barma il y a une étable en ruines, en forme de tunnel en tôles ondulées vertes, qui a été récemment endommagée. Alors cette

CONSEIL GENERAL

bâtisse est-elle propriété de la commune ou celle d'un particulier ? Et j'aimerais savoir quelle est la position du Conseil Municipal quant à ce bâtiment ? Envisage-t-il une démolition ou va-t-il au moins contraindre le propriétaire à évacuer des véhicules qui sont à l'intérieur pour des raisons environnementales ? Merci.

Intervention de Vuille Côme: Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Oui, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Madame la Conseillère générale. Alors effectivement il y a le magnifique bâtiment dans le secteur de la Barne, que tout le monde connaît depuis longtemps, je pense que quand on était gamins, il était déjà dans le même état. Et il y a eu un incendie dernièrement dans ce secteur-là. C'est vrai que l'on avait déjà demandé au propriétaire, si possible, déjà de prendre des mesures donc le propriétaire qui est la ville de Monthey. Oui, donc de prendre des mesures par rapport à cette bâtisse, par rapport aux locataires également parce que ce n'est pas le propriétaire qui entropose des véhicules à l'intérieur mais le locataire et puis cet incendie nous a donné l'occasion de remettre une nouvelle fois la compresse auprès du propriétaire pour qu'il règle définitivement le cas avec son locataire et puis qu'il puisse nous séparer de cette verrue qui nous a accompagnés pendant trop d'années.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions ? Madame Hohenauer !

Intervention de Hohenauer Maryline: Maryline Hohenauer. J'ai une question pour Monsieur le Président. Lors d'une précédente séance, vous nous aviez expliqué que vous étiez très satisfait de la mise en place, à l'administration, d'un traitement des demandes. Et lors des différentes interventions, vous avez aussi dit que la population pouvait tout à fait s'approcher pour des demandes et vous nous présentez ce soir la mise en place d'une hotline pour l'aide sur les déchets. Alors personnellement, lorsque je prends contact par écrit avec l'administration pour une demande, j'ai constaté que je ne recevais pas l'accusé de réception et que pire, je devais relancer la machine pour avoir enfin une réponse. Dernièrement, j'ai écrit le premier juin, avec photo à l'appui d'une grand-maman assise sur un pot de fleurs servant de chicanes à la Rue de Clos-Novex et je vous demandais si c'était possible d'installer un banc dans cette rue car actuellement il n'y a que à l'arrêt du bus qu'il y en a un, sur tout Clos-Novex et Pré Raye. A la fin de ma demande, j'ai demandé une réponse et que j'ai dit que je me réjouissais de la suite de mon courrier. Nous sommes le 19 juin. Pas de nouvelles alors je voulais savoir comment sont traitées les demandes qui arrivent à l'administration ? Parce que je fais le tri de ce que je présente ici ou de ce que j'écris à l'administration et puis je n'ai pas de nouvelles. Alors merci de vos explications.

Intervention de Buttet Yannick: Alors Monsieur le Président, mais écrivez à l'administration pour vous plaindre ! Non non, je plaisante. Donc votre demande elle a été bien prise en compte donc l'important, alors si vous n'avez pas eu l'accusé de réception on s'en excuse, c'est pas la norme. Vous prenez un cas particulier mais ce qui est important c'est que les fameux bancs auxquels vous faites allusion seront posés bientôt parce que vous n'étiez pas la première à nous demander, nous faire cette proposition. Je pense que vous avez la même photo, je ne sais pas si vous vous l'étiez passée avec la personne qui nous avait fait cette proposition ou bien si cette personne est assise tous les jours au même endroit. Mais toujours est-il que les bancs ont été commandés et ils seront posés sur la rue de Clos-Novex, le service technique a déjà fait les relevés pour les emplacements donc ce sera fait. Alors si la réponse ne vous est pas parvenue on s'en excuse, on mettra ça dans la liste de notre responsable de l'administration qui est présent dans la

CONSEIL GENERAL

salle, mets ça déjà dans la liste des réclamations, mais ce qui est surtout important c'est que vos attentes seront comblées.

Intervention de Vuille Côme: Merci, d'autres questions ? Monsieur Birbaum !

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le PLR, juste au niveau de la modification du tracé de l'AOMC, c'était budgétisé en février 2016 à 107 millions quote part de la Confédération à 90 % et après on a vu dans le rapport de la commission de gestion sur les comptes 2016 que finalement c'était budgétisé à 150 millions quote part de la Confédération 85 millions. J'aimerais savoir pourquoi l'augmentation de 30, 43 millions.

Intervention de Vuille Côme: Alors la municipalité !

Intervention de Buttet Yannick: Mais volontiers. Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Alors en fait évidemment les premières estimations c'est toujours sur les avant-projets donc c'était des estimations avec aussi des taux d'erreurs, donc d'abord il y a eu un affinage du projet. Cela c'était un élément important et puis il y a aussi eu des demandes ou des modifications de projets. Notamment en lien avec des déplacements, en lien avec le chauffage à distance, des prolongations aussi de tranchées couvertes notamment à Collombey de manière à pouvoir garder la rue St-Didier ouverte à la mobilité douce et aussi à la mobilité individuelle et puis à protéger aussi les habitants à proximité parce que comme ça le train sortira plus loin, sinon il aurait été trop proche des habitations. Et puis sur le secteur de Monthey, il y a aussi eu différentes adaptations notamment le passage aussi d'un tracé en viaduc, un tracé souterrain à proximité de Manor et différentes autres adaptations. Ce sont ces adaptations et ces affinages au niveau du calcul des coûts qui ont mené maintenant à cette estimation beaucoup plus précise de 150 millions et à cette entente avec la Confédération, de 85 % de soutien. Puis ça me donne l'occasion aussi de dire, parce que quand j'entends souvent : on a des immenses investissements qui nous attendent notamment l'AOMC vous l'avez bien dit, c'est un peu plus de 2 millions qui devront être investis en 4 à 5 ans. Donc c'est pas rien, c'est pas rien mais c'est aussi des montants qui peuvent tout à fait être digérés par nos budgets annuels.

Intervention de Gollut Emmanuel: Emmanuel Gollut. Vous avez parlé tout à l'heure de verrue, moi je vais parler d'un furoncle carrément à côté du passage à niveau qui nous mène à Collombey-le-Grand il y a un terrain qui depuis 50 ans, du millénaire passé, fait tache je dirais. Est-ce que vous avez moyen de faire pression sur le propriétaire de ce terrain pour enlever ce furoncle ?

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Merci. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, on prend note et puis on va essayer de remettre évidemment que c'était aussi arrivé parce qu'il y avait les mêmes mésaventures que dans le secteur de la Barme, quasiment le même scénario mais on va remettre une nouvelle fois la pression pour voir si on arrive à régler définitivement aussi cette parcelle.

Intervention de Vuille Côme: Merci. Madame Cottet !

CONSEIL GENERAL

Intervention de Cottet Véronique: Véronique Cottet. Selon les Règlements des structures jeunesse concernant l'UAPE et la crèche, à l'Article 5 alinéa 9, les enfants fréquentant les écoles jusqu'au deuxième degré primaire qui utilisent les transports publics sont sous la surveillance d'un adulte. Alors j'aimerais savoir quelles sont les considérations qui ont motivé que cet Article fasse partie du Règlement et j'aimerais savoir aussi comment cela est appliqué dans la vie courante. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Parole à la municipalité !

Intervention de Turin Olivier: Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous propose de vous répondre la prochaine fois.

Intervention de Vuille Côme: Heu, oui, merci. D'autres questions ? Madame Rohrbach !

Intervention de Rohrbach Eva: Bonsoir Eva Rohrbach pour le groupe des Verts. On voulait savoir pour le panneau lumineux qui se trouve vers les Perraires, vers la Barme, le panneau publicitaire qui a été mis à l'essai pour une année, on voulait savoir si la décision au terme de cette année relève du Conseil Général ou qui va prendre la décision de le garder au non ? Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick: Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs alors en fait à moins que nous coupiez les vivres pour les quelques milliers de francs d'électricité qui servent finalement au bonheur des sociétés locales, parce que jusqu'à aujourd'hui les échos sont tous très positifs sur ce panneau lumineux qui permet de donner accès à beaucoup de gens qui passent sur cette route, à toutes nos sociétés locales et ce gratuitement si elles viennent avec leurs affiches ou leurs flyers. Donc la décision de maintenir ou non ce panneau c'est de la compétence du Conseil Communal.

Intervention de Birbaum Thomas: Thomas Birbaum pour le PLR. J'ai vu récemment que la commune allait subventionner 25 % de l'abonnement général du bus urbain, j'aimerais savoir s'il y avait un décompte qui était fait des ventes des abonnements généraux des bus urbains, savoir si dans un rapport de gestion il y avait un certain nombre d'abonnements qui étaient vendus. Merci.

Intervention de Vuille Côme: Merci, parole à la municipalité !

Intervention de Cottet Parvex Sandra: Sandra Cottet-Parvex pour la municipalité. Nous n'avons pas de décompte directement à la commune mais par contre on reçoit les informations qui peuvent être demandées par Car postal qui est la société qui exploite la ligne du bus urbain, donc on a effectivement ce décompte qu'on a maintenant fait pour 2015 et 2016 pour les abonnements annuels que ce soit adulte et junior. Tous les abonnements ou toutes les cartes qui sont vendus on peut avoir ce décompte de la part de Car postal.

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, je passe au point 10 : Les divers. Est-ce que quelqu'un désire s'exprimer ? Monsieur Gollut.

10. Divers

Intervention de Gollut Emmanuel: Dans les divers, je reviens sur la proposition des gyrophares sur la ligne AOMC. Alors nous n'avons aucun moyen légal vu que, que ce soit un tram ou un train on ne sait pas de quoi il s'agit exactement. Par contre, je me souviens qu'à l'époque lorsqu'on avait des problèmes je dirais insolubles comme ça, l'ancienne municipalité avait proposé de faire une manifestation pour le tunnel de la Vallée. Alors c'est peut-être une solution un peu extrême mais si parfois ce genre de solution permet de solutionner ce genre de problèmes, est-ce que ceci n'est pas à envisager ? Alors je lance le pavé dans la marre, je ne sais pas si les éclaboussures vous feront réagir.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que la municipalité veut réagir ? Ce n'est pas le cas, y a-t-il d'autres intervention dans les divers ? Oui, Monsieur Gex-Fabry !

Intervention de Gex-Fabry Romain: Romain Gex-Fabry, UDC. J'aimerais ce soir vous faire part d'une petite remarque générale. Pour rappel, la première législature de ce Conseil s'était distinguée bon nombre de fois par ses séances interminables, de longues soirées animées de débats pour certaines fois plus intéressantes que d'autres, voire même par moment, servant de vitrine aux limites de règlements de comptes entre personnes. Les Règlements de fonctionnement ainsi que les rodages étant pour la grande majorité acquis aujourd'hui, il serait grand temps maintenant d'utiliser toute notre énergie et surtout notre temps pour des interventions à bon escient. Bon nombre de sujets pourraient être traités par le simple biais de questions à la municipalité, de questions écrites ou encore par interpellations qui sont de plus en plus utilisées aujourd'hui, merci. Il nous paraît inutile de demander des études via postulat sur des sujets qui ont peut-être déjà été discutés, traités ou traités il y a peu de temps dont le pouvoir de la municipalité ne dépasse certaines fois pas la simple information ou état des lieux. Le simple fait de se renseigner auprès de son Conseiller municipal ou de l'un d'eux peut non seulement faire économiser du temps en premier lieu à l'auteur du texte, à son groupe lors des discussions, au Bureau, lors de la mise en place de l'ordre du jour mais aussi au plénum lors des débats, mais surtout et également lorsque l'on a tout mis bout à bout, une économie d'argent non négligeable.

Merci donc à chacune et chacun de faire un effort et simplement de poser la question, et simplement de se poser la question de la voie à adopter pour chaque intervention. Merci de votre attention.

Intervention de Vuille Côme: Merci, y a-t-il quelqu'un d'autre qui veut s'exprimer dans les divers, Madame Delarze !

Intervention de Delarze Madeleine: Madeleine Delarze. Alors, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, durant la législature 2013-2016 régulièrement je vous ai fait des demandes concernant l'école d'Illarsaz et de la place de jeux attenante. En cette année 2017 je reviens à la charge. La maîtresse d'école vient de réaliser gracieusement et avec l'aide de quelques parents, des jeux colorés sur la place de récréation pour les enfants de sa classe enfantine bien sûr mais aussi pour tous les enfants qui viennent y jouer. Elle aime cette place comme les habitants de notre village. En son temps elle avait fait la demande pour avoir des bancs mais des bancs genre troncs d'arbre sans dossier, tout simples. Juste

CONSEIL GENERAL

pour se poser un peu avec ses élèves peut-être et certainement aussi permettre aux parents de s'y tenir pendant que leurs bambins s'amuse sur la place. Pas de succès de réponse. Aujourd'hui je lui fais écho et je demande au Conseil Municipal de voir la possibilité de mettre ce genre de bancs, style troncs d'arbre, je le redis, simples, pour les installer sous les arbres directement au début de la cours de récréation délimitant la route et la cours. Je pense toujours au triage forestier du Haut-Lac pour ce genre de réalisation et pour éviter de trop gros frais à la commune. Je réitère une autre demande, celle très spécifique pour la place de jeux concernant une structure sur ressort, jeu pour les tout petits-enfants. Ce jeu est, je le concède, plus cher que la demande précédente mais il contribuerait à étoffer une place de jeux qui n'en contient aucun pour les tous-petits. Le village s'agrandit toujours, 717 personnes début 2016 et toujours de nouveaux petits-enfants qui viennent sur la place de jeux et qui méritent ce genre de petites structures. Cela contribue au bien-vivre dans nos village. Merci pour votre écoute et votre compréhension.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce qu'il y a d'autres interventions dans les divers ? Ce n'est pas le cas, Monsieur Buttet vous voulez réagir ? J'ai passé un peu vite au point des questions je crois.

Intervention de Buttet Yannick: Sauf erreur de ma part, il y avait une question à laquelle on devait apporter une réponse la dernière fois. Une question de Thomas Birbaum si je ne me trompe pas ! Concernant Wells technologie savoir quel était l'engagement de la commune ou quel était l'avenir de, c'est les vieux qui rafraîchissent la mémoire des jeunes comme ça ! Donc l'avenir de cette entreprise et de la collaboration avec la commune, donc c'est une entreprise totalement privée dans laquelle la commune a absolument rien investi dans la collaboration qui avait été développée c'était surtout cette société qui avait proposé un concept de smart technologie, de smart city pour la commune de Collombey-Muraz. Malheureusement cette entreprise semble en difficulté mais on n'a absolument aucun engagement financier et puis on a déjà des contacts avec d'autres entreprises pour voir si on peut poursuivre un projet identique ou différent dans les smart city.

Intervention de Vuille Côme: Merci pour la réponse.

Intervention de Hohenauer Maryline: Oui, Maryline Hohenauer. Monsieur Turin avait une réponse en suspens à me donner au sujet des enfants qui vont en classes relais, merci.

Intervention de Turin Olivier: Mesdames, Messieurs, chers collègues. Oui, effectivement cette fois-ci ça va, j'ai les informations. Donc votre question concernait les coûts de prise en charge par la commune pour les enfants qui vont en classes relais. Donc j'ai les informations suivantes : les frais de transports sont à la charge de la commune dans leur totalité, ainsi que le 70 % du coût des repas donc en fait pour préciser c'est clair que cette répartition elle est imposée par le canton et je vais en profiter peut-être pour répondre à une deuxième question que j'avais notée la dernière fois.

Il s'agissait d'une question de Monsieur Sotillo à laquelle j'avais répondu de manière assez vague. Cette fois-ci je serai un peu moins vague, encore que ! Et c'est pour vous dire que donc la barrière des, vous me posiez la question par rapport aux barrières de chantiers qui sont présentes sur le site de la construction, enfin de la rénovation et la construction des Perraires. Eh bien ces barrières de chantier vont rester jusqu'à la fin des travaux, les travaux liés aux aménagements extérieurs parce qu'on est encore dans l'attente d'un devis, des architectes, qui concerne les travaux un peu de comment dire, d'aménagements extérieurs complémentaires qui seront pas compris dans le devis de la construction. Voilà donc j'imagine cet été....

CONSEIL GENERAL

Intervention de Vuille Côme: Oui, il y avait encore Monsieur Birbaum.

Intervention de Birbaum Thomas: Oui, alors merci de me l'avoir rappelé, il y avait juste encore une autre question qui était restée en suspens. C'était est-ce qu'il y a des Conseillers généraux qui vont siéger dans les commissions pour l'analyse du processus de fusion.

Intervention de Vuille Côme: Merci, je passe la parole à la municipalité !

Intervention de Buttet Yannick: Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs alors a priori non. A priori non parce que le premier processus vous l'avez lu dans la presse d'ailleurs c'est la raison pour laquelle vous l'avez appris directement par la presse, c'est un processus d'analyses. D'analyses objectives des avantages et des inconvénients dans les différents domaines qui ont été cités, notamment les domaines fiscaux, financiers, culturels ainsi de suite. Et la phase politique interviendra dans un deuxième temps sur la base de ces informations objectives qui seront ensuite traitées par les Conseils municipaux, puis par les Conseils généraux ou en parallèle par les conseils municipaux et les Conseils généraux. Mais la première phase ça n'est pas une phase politique.

Intervention de Vuille Côme: Merci, est-ce que quelqu'un désire encore s'exprimer ? Si ce n'est pas le cas, je vous remercie de votre travail et de votre attention et je clos la séance plénière du Conseil Général en vous souhaitant un excellent été et nous nous retrouverons le 25 septembre dans cette salle. Bonne soirée à tous !

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Côme Vuille



LA SECRETAIRE
Maria Encina Fracheboud

